CENT SOIXANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° **8.513** - Le numéro **2,00 €** **VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020**

JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - RÉDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - **B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX**
Téléphone : **98.98.80.00** - Compte Chèque Postal **30 1947** T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1er Janvier)
tarifs toutes taxes comprises :
Monaco, France métropolitaine
sans la propriété industrielle..... **74,00 €**
avec la propriété industrielle..... **120,00 €**
Étranger
sans la propriété industrielle..... **88,00 €**
avec la propriété industrielle..... **142,00 €**
Étranger par avion
sans la propriété industrielle..... **106,00 €**
avec la propriété industrielle..... **172,00 €**
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule ..... **57,00 €**

INSERTIONS LÉGALES

La ligne hors taxe :
Greffe Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions)..... **8,20 €**
Gérances libres, locations gérances..... **8,80 €**
Commerces (cessions, etc...)..... **9,20 €**
Sociétés (statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...) ..... **9,60 €**

* À partir de la 21ème page :
la page toutes taxes comprises..... **60,00 €**

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 8.338 du 13 novembre 2020 portant nomination et titularisation d'un Attaché à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (p. 3579).

Ordonnance Souveraine n° 8.341 du 13 novembre 2020 portant nomination des membres du Comité de Perfectionnement du Centre Scientifique de Monaco (p. 3579).

Ordonnance Souveraine n° 8.342 du 13 novembre 2020 autorisant un Consul honoraire de la République des Philippines à exercer ses fonctions dans la Principauté (p. 3581).

Ordonnance Souveraine n° 8.343 du 16 novembre 2020 accordant la Médaille du Travail (p. 3582).

Ordonnance Souveraine n° 8.344 du 16 novembre 2020 accordant la Médaille d'Honneur (p. 3593).

Ordonnance Souveraine n° 8.345 du 16 novembre 2020 accordant la Médaille d'Honneur (p. 3601).

Ordonnance Souveraine n° 8.346 du 16 novembre 2020 décernant l'Ordre des Grimaldi (p. 3602).

Ordonnance Souveraine n° 8.347 du 16 novembre 2020 portant nominations dans l'Ordre des Grimaldi (p. 3603).

Ordonnance Souveraine n° 8.348 du 16 novembre 2020 accordant la Médaille d'Honneur (p. 3604).

Ordonnance Souveraine n° 8.349 du 17 novembre 2020 décernant la Médaille de l'Éducation Physique et des Sports (p. 3606).

Ordonnance Souveraine n° 8.350 du 17 novembre 2020 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 3608).

Ordonnance Souveraine n° 8.351 du 17 novembre 2020 portant promotions ou nominations dans l'Ordre des Grimaldi (p. 3610).

Ordonnance Souveraine n° 8.352 du 18 novembre 2020 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel (p. 3610).

Ordonnance Souveraine n° 8.353 du 18 novembre 2020 accordant la Médaille d'Honneur (p. 3611).

Ordonnance Souveraine n° 8.354 du 18 novembre 2020 décernant la Médaille du Mérite National du Sang (p. 3612).

Ordonnance Souveraine n° 8.355 du 18 novembre 2020 décernant la Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque (p. 3613).

Ordonnance Souveraine n° 8.356 du 19 novembre 2020 accordant la Médaille d'Honneur (p. 3614).

Ordonnance Souveraine n° 8.357 du 19 novembre 2020 accordant la Médaille du Travail (p. 3615).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2020-765 du 11 novembre 2020 modifiant l'arrêté ministériel n° 2015-620 du 8 octobre 2015 portant application de l'Ordonnance Souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant le Burundi (p. 3616).

Arrêté Ministériel n° 2020-766 du 11 novembre 2020 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Chemoil Monde Export », au capital de 225.000 euros (p. 3617).

Arrêtés Ministériels n° 2020-767 et n° 2020-768 du 11 novembre 2020 maintenant, sur leur demande, deux fonctionnaires en position de disponibilité (p. 3617 et p. 3618).

Arrêté Ministériel n° 2020-769 du 13 novembre 2020 portant fermeture administrative temporaire de l'établissement « Quai des Artistes » (p. 3618).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2020-4239 du 6 novembre 2020 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Jardinier dans les Services Communaux (Jardin Exotique) (p. 3619).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 3620).

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 3620).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2020-212 d'un Rédacteur Principal au sein de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique relevant du Secrétariat Général du Gouvernement (p. 3620).

Avis de recrutement n° 2020-213 d'un Archiviste au sein de l'Administration des Domaines (p. 3621).

Avis de recrutement n° 2020-214 d'un(e) Assistant(e) Social(e) à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (p. 3621).

Avis de recrutement n° 2020-215 d'un(e) Assistant(e) en charge de l'Économat Diocésain à l'Archevêché de Monaco (p. 3622).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1er septembre 1947 (p. 3623).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

État des mesures de suspension du permis de conduire, d'interdiction de faire usage de son permis de conduire sur le territoire de la Principauté ou de solliciter un permis de conduire prises à l'encontre des conducteurs ayant enfreint la réglementation sur la circulation routière (p. 3623).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

Circulaire n° 2020-10 du 9 novembre 2020 relative au Mardi 8 décembre 2020 (jour de l'Immaculée Conception), jour férié légal (p. 3623).

COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Décision de M. le Maire en date du 9 novembre 2020 portant sur la mise en œuvre, par l'Espace Léo Ferré, de la modification du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Système de vidéosurveillance de l'Espace Léo Ferré » (p. 3624).

Délibération n° 2020-131 du 16 septembre 2020 de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives portant avis favorable à la mise en œuvre de la modification du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Système de vidéosurveillance de l'Espace Léo Ferré » présenté par la Commune de Monaco (p. 3624).

———

INFORMATIONS *(p. 3625).*

———

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES *(p. 3627 à p. 3645).*

———

Annexe au Journal de Monaco

———

Publication n° 367 du Service de la Propriété Industrielle (p. 1 à p. 10).

ORDONNANCES SOUVERAINES

———

Ordonnance Souveraine n° 8.338 du 13 novembre 2020 portant nomination et titularisation d'un Attaché à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 7.740 du 17 octobre 2019 portant nomination et titularisation d'un Assistant à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 novembre 2020 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Patrice Maiorana, Assistant à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, est nommé en qualité d'Attaché au sein de cette même Direction et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 22 octobre 2020.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'État :

J. Boisson.

———

Ordonnance Souveraine n° 8.341 du 13 novembre 2020 portant nomination des membres du Comité de Perfectionnement du Centre Scientifique de Monaco.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance-loi n° 690 du 23 mai 1960 créant un office dit « Centre Scientifique de Monaco », modifiée et complétée par la loi n° 780 du 9 juin 1965 ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 5.055 du 8 décembre 1972 sur les conditions d'administration et de gestion administrative et comptable des établissements publics ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 5.100 du 15 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du « Centre Scientifique de Monaco », modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 6.629 du 2 novembre 2017 portant nomination des membres du Comité de Perfectionnement du « Centre Scientifique de Monaco » ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 novembre 2020 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés, pour une période de trois ans, les membres du Comité de Perfectionnement du « Centre Scientifique de Monaco » :

- M. le Professeur Dominique DOUMENC, Professeur honoraire au Museum National d'Histoire Naturelle (Paris) ;

- M. le Professeur Gilles FAVRE, Cancérologue, Responsable du Comité Scientifique Opérationnel du Cancéropôle Midi-Pyrénées, Responsable médico-scientifique du Département de biologie de l'Institut Claudius Regaud ;

- M. le Professeur Dominique FRANCO, Président de l'Académie Nationale de Chirurgie, Directeur de l'Enseignement numérique, Institut Pasteur Paris ;

- M. le Professeur Bernard LEVY, Professeur émérite à l'Université Paris VII, Directeur Scientifique de l'Institut des vaisseaux et du sang ;

- M. le Professeur Jean-Claude POIREE, Professeur émérite à l'Université Côte d'Azur, Faculté de Médecine, Biochimiste et Biologiste moléculaire ;

- Mme le Professeur Mauricette MICHALLET, Professeur des Universités, Chef du Service d'hématologie à Lyon, centre de Lutte contre le cancer Léon Berard, Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence française de Bio-Médecine ;

- M. le Professeur Paul NIVAL, Professeur émérite à l'Université Pierre et Marie CURIE Paris VI, ancien Directeur du Laboratoire d'Océanographie de Villefranche-sur-Mer ;

- M. le Docteur Christophe ROBINO, Chef du Service de Néphrologie au Centre Hospitalier Princesse Grace de Monaco ;

- Mme le Docteur Françoise GAILL, Directeur de recherches au CNRS, Présidente du Comité pour la recherche marine maritime et littorale, ancienne directrice de l'Institut écologie et marine du CNRS, Président du Conseil scientifique de la Plateforme Océan et Climat ;

- M. le Docteur Bertrand JORDAN, Biologiste moléculaire et généticien, Directeur de recherches émérite du CNRS ;

- Mme le Professeur Claire BARDET, Directeur-Adjoint, Professeur associé et Chef d'équipe Université de Paris, Pathologie, Imagerie et Biothérapies orofaciales de l'Université de Paris, Faculté de Chirurgie Dentaire ;

- M. le Professeur Jean-François FLOT, Professeur associé Université Libre de Bruxelles - Faculté des Sciences, Unité d'Enseignement de la Biologie des Organismes, Biologie de l'Évolution et Écologie ;

- M. le Docteur David GREMILLET, Directeur de Recherche CNRS, Directeur adjoint du Centre d'Études Biologiques de Chizé Université de la Rochelle ;

- M. le Docteur Frédéric MENARD, Directeur de recherche Institut Méditerranéen d'Océanologie, Directeur du Département Océans, climat et ressources de l'IRD, Marseille ;

- M. le Professeur Pascal Staccini, Professeur des Universités à l'Université Côte d'Azur, Praticien hospitalier, Responsable du Département d'information et d'informatique Médicale du CHU de Nice, Directeur de l'Unité de Recherches Risques, Épidémiologie, Territoires, Informations, Éducation et Santé à l'Université Côte d'Azur, Responsable du Département Ingénierie du Risque et Informatique en Santé de la Faculté de Médecine de Nice ;

- M. le Professeur Mickaël Manuel, Professeur à Sorbonne Université, Institut de Systématique, Évolution, Biodiversité ;

- M. le Docteur Olivier Thebeaud, Directeur UMR Amure - Centre de Droit et d'Économie de la Mer, Brest ;

- un Médecin-Inspecteur de Santé Publique, représentant le Département des Affaires Sociales et de la Santé.

Art. 2.

M. le Professeur Dominique Doumenc est nommé Président dudit Comité.

Art. 3.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'État :

J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.342 du 13 novembre 2020 autorisant un Consul honoraire de la République des Philippines à exercer ses fonctions dans la Principauté.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission consulaire en date du 8 avril 2019 par laquelle M. le Ministre des Affaires Étrangères de la République des Philippines a nommé Mme Sophie, Nathalie, Henriette Arnaud-Deromedi, Consul honoraire de la République des Philippines à Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Sophie, Nathalie, Henriette Arnaud-Deromedi est autorisée à exercer les fonctions de Consul honoraire de la République des Philippines dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de la reconnaître en ladite qualité.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le treize novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'État :

J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.343 du 16 novembre 2020 accordant la Médaille du Travail.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

Mmes AIME Marie-Agnès (nom d'usage Mme Marie-Agnès DE RECHNIEWSKI),

ALBERT Isabelle,

ALESSI Jocelyne (nom d'usage Mme Jocelyne BUEIL),

APARICIO Marie-Françoise,

BARRANCO Nathalie,

BELLE Laurence,

BELLET Stéphanie,

BIANCHI Jocelyne (nom d'usage Mme Jocelyne JULIEN),

BOERO Marie-Laure (nom d'usage Mme Marie-Laure ORI),

BONFISSUTO Nunzia (nom d'usage Mme Nunzia BENIZZOTTO),

BOULET Christelle (nom d'usage Mme Christelle TOESCA),

CHAMPY Virginie (nom d'usage Mme Virginie ORENGO),

CHAOUI Sabah (nom d'usage Mme Sabah MATHURIAU),

CONSTANT Claudine (nom d'usage Mme Claudine OUDDANE),

COUDENE Martine (nom d'usage Mme Martine BACONNIER),

Mmes DALLORTO Florence (nom d'usage Mme Florence MISIACZYK),

DAUBY Caroline (nom d'usage Mme Caroline DE GOBBI),

DE CISTERNES VINZELLES Françoise (nom d'usage Mme Françoise FERRER),

DE FILIPPI Catherine,

DENIS Renée,

DIAS SANCHES Maria-Luisa (nom d'usage Mme Maria-Luisa ROSA VEIGA),

DROLLET Claudine,

DUNET Sylvie,

DUROCHAT Françoise (nom d'usage Mme Françoise HEBRAIL),

FABRE Sandrine (nom d'usage Mme Sandrine BIGINI),

FILARDO Maria (nom d'usage Mme Maria MABRESI),

GALINDO Élisabeth,

GALLUCIO Teresina (nom d'usage Mme Teresina TRIPODI),

GARCIA Christine,

GAROSCIO Annie,

GOUMON Frédérique (nom d'usage Mme Frédérique BALLESTRA),

GRAND Béatrice (nom d'usage Mme Béatrice ERRICO),

GRASSI Corinne,

GRINO Valérie (nom d'usage Mme Valérie ROLLERO),

GUGLIELMI Rosada,

GUIET Marie-Dominique (nom d'usage Mme Marie-Dominique SCHAEFFER),

HASSEN Najia,

JULIEN Monica (nom d'usage Mme Monica SIMON),

KEMBLINSKY Liliane (nom d'usage Mme Liliane BUONO),

Mmes La Planche Danielle,

Lazzarini Christine,

Letrache Nadia,

Malivindi Daniela (nom d'usage Mme Daniela Luci),

Marmagne Marie-Claude,

Marmontelli Patrizia,

Marques De Freitas Joaquina (nom d'usage Mme Joaquina Da Silva Rocha),

Martinez Pierrette,

Mathias Rebecca,

Mattioli Claude,

Maurin Agnès,

Miglino Carole,

Monnet Sarah (nom d'usage Mme Sarah Monnet-Antoni),

Moschetti Sylvie (nom d'usage Mme Sylvie Valentin),

Nicora Olga (nom d'usage Mme Olga Pratico),

Nirina Caroline (nom d'usage Mme Caroline Andre),

Orinier Sophie,

Pachiaudi Carinne (nom d'usage Mme Carinne Trifaro),

Pactus Élisabeth (nom d'usage Mme Élisabeth Trapinaud Pactus),

Pardeo Maria Lucia (nom d'usage Mme Maria Lucia Luca),

Parra Béatrice (nom d'usage Mme Béatrice Sparagna),

Pelaprat Corinne,

Perciante Lucia,

Pesce Laurence (nom d'usage Mme Laurence Virello),

Pionzo Isabelle (nom d'usage Mme Isabelle Augier),

Mmes Plaisant Isabelle,

Pol Véronique (nom d'usage Mme Véronique Garella),

Prat Nathalie,

Realini Sandrine (nom d'usage Mme Sandrine Canterbury),

Remen Christine,

Renault Élisabeth (nom d'usage Mme Élisabeth Veuillez),

Ricaud Maryvonne (nom d'usage Mme Maryvonne Van Riel),

Robert Cécile (nom d'usage Mme Cécile Chamayou),

Rondelli Stefania (nom d'usage Mme Stefania Moro),

Sanchez Marie-Ange (nom d'usage Mme Marie-Ange Cacioppi),

Sarrade Fabienne (nom d'usage Mme Fabienne Profeta),

Sereno Sophie,

Solomon Caroline,

Surace Rachele (nom d'usage Mme Rachele Pizzi),

Taggiasco Valérie,

Tain Valérie (nom d'usage Mme Valérie Lagnel),

Toesca Véronique (nom d'usage Mme Véronique Pastorelli),

Trentacosta Monique (nom d'usage Mme Monique Delamotte),

Vallet Muriel,

Villareal Sylvie,

Virmorin Corinne (nom d'usage Mme Corinne Brancato),

Virolet Virginie (nom d'usage Mme Virginie Gillet),

Zapf Éliane (nom d'usage Mme Éliane Claeys),

MM. Andre Bruno,
Angelini Pascal,
Anquet-Terrier Pascal,
Arpino François,
Aulagnon Guy,
Avenoso Mauro,
Baallou Mustapha,
Balbiano Dominique,
Balduini Antoine,
Barbiera Robert,
Bassani Philippe,
Bastello Daniel,
Bedin Fabio,
Biamonti Gianfranco,
Biancheri Éric,
Bidard Philippe,
Blain Luc,
Blasco Rémy,
Bonsignore Vincenzo,
Brown Paul,
Cailloux René,
Calipa Luciano,
Cascini Luca,
Cassol Stephen,
Castellino Joseph Giuseppe,
Chaari Faycal,
Cocca Christian,
Coelho Martins José,
Coolen Philippe,
Costantino Giovanni,
Decret Alain,
Defossez Bruno,

MM. Degli-Esposti Frédéric,
Deperi Alain,
Dewitte Pierre,
Dousset Dominique,
Drusiani Fabio,
Duhamel Frédéric,
Durand François,
Dussauge Christian,
Dzuilka Patrice,
Falabella Antoine,
Falletti Philippe,
Fisichella Marc,
Flores Gerardo,
Fourtanier Paul,
Gamalero Paolo,
Gambini Patrice,
Garrigues Pascal,
Garro Christophe,
Gasciarino Alessio,
Gattelet Michel,
German Jean-Marc,
Gesbert Patrick,
Giacomoni Federico,
Giangrasso Pierre,
Giordanengo Enzo,
Girardi Rémy,
Gourinel Régis,
Hallier Dominique,
Handandian David,
Heugebert Jean-Marc,
Iperti Fabrizio,
Jacquet Philippe,

MM. Khiri Abdelhafid,
Lechevallier Reynald,
Legrux Albert,
Lepers Christophe,
Lombardi Bruno,
Lopez Marc,
Luciani Pierre,
Ludinant Thierry,
Maarouf Noureddine,
Macaluso Antonello,
Mallamaci Daniel,
Manassero Alain,
Mauro Jean-Charles,
Mektoub Mohammed,
Meredieu Didier,
Merio Stéphane,
Mezin Philippe,
Migliori Giuseppe,
Miseria Diego,
Monteleone Nicola,
Moro Jean-Michel,
Muller Serge,
Oddo Alain,
Oliviero Alain,
Orengo Luc,
Pagie Philippe,
Pappalardo Carlo,
Pastor Gilbert,
Pastor Jean-Christophe,
Perez Christian,
Perez Daniel,
Perni Laurent,
Peterson Wayne,
Planet Yves,
Plutoni Remy,
Poggio Jacques,
Porcaro Marcello,
Quilici Bruno,
Raco Roberto,
Rainone Frédéric,
Rigaux Dominique,
Riviere Dominique,
Roda Vincenzo,
Romestan Luc,
Rovaldi Stéphane,
Siboni Olivier,
Speranza Claude,
Talby Nizar,
Targoni Jean-Louis,
Testa Roberto,
Thevenin Thierry,
Tiberti Bartolomeo,
Tripodi Jean-Marc,
Trosello Thierry,
Turpin Patrick,
Vargas Ricardo,
Verwee Jacky,
Vier Claudy,
Vigouroux Dominique,
Villevaud Laurent,
Zaffonato Michel,
Zanotti Franco,
Zito Ignace.

ART. 2.

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

Mmes ADIBI Kheira Kerima (nom d'usage Mme Kheira Kerima MACHEDA)

ALBERT Odile,

ALESTCHENKOFF Catherine,

ALLISON Suzanne (nom d'usage Mme Suzanne SANIA),

ALMEL Anne-Marie (nom d'usage Mme Anne-Marie ALYCE),

AMOROSO Maria-Rosaria (nom d'usage Mme Maria-Rosaria MAMMOLITI),

ANDRIEUX Isabelle,

ANTONIOLI Kethleen,

ARBOUET Magali (nom d'usage Mme Magali PIREDDA),

ARLANDA Joan,

ARSENTO Magali,

AUCLAIRE Géraldine (nom d'usage Mme Géraldine CARTILLIER),

BALLY Laëtitia,

BARISIC Alka,

BEN TALEB Seddik Jamaa,

BOLLO Sabrina,

BOULANGER Marie-Noëlle,

BOUVERON Nicole,

BOVERO Élodie,

BOYER Carole,

BURAGGINA Antonella (nom d'usage Mme Antonella PATRAS),

BURET Carine (nom d'usage Mme Carine GUILLERMINET),

CANESTRELLI Cyrille,

CARDUCCI Assunta,

CASANOVA Marie-Hélène,

CASTROFLORIO Carine,

Mmes CAUVIN Christine,

CECCHI Erica (nom d'usage Mme Erica DI MAIO),

CENTAURO Marie-Josiane,

CENTONZE Serafina (nom d'usage Mme Serafina RISPLENDENTE),

CHARLEMAGNE Élise,

CHAUVET Déborah (nom d'usage Mme Déborah TREBUCCHI),

CHELI Myriam,

CLERICO Emmanuelle,

COGNET Virginie,

COTTON Cécile (nom d'usage Mme Cécile ROLLAND),

COUSIN Stéphanie (nom d'usage Mme Stéphanie DEMAGISTRI),

CUBIZOLLES Estelle,

DAILLY Marilyn,

DARROUX Sandrine,

DAZA Carine (nom d'usage Mme Carine LINOSSIER),

DE BERNARDIS Pascale,

DE MARTE Eufemia (nom d'usage Mme Eufemia FERRARIS),

DELARBRE Marie-France,

DELCROIX Christine (nom d'usage Mme Christine OREFICI),

DEPORTE Nathalie (nom d'usage Mme Nathalie LARRIVE),

DEPOUSIER Chantal,

DIANA Rebecca,

D'ORSI Patrizia,

DUPUIS Karelle (nom d'usage Mme Karelle TRAVERSO),

DUSSART Pascale (nom d'usage Mme Pascale GARRO),

Mmes Ehojoki Éva (nom d'usage Mme Éva Delachaux),

Ellena Angélique (nom d'usage Mme Angélique Sicre),

Esposito Sylvie (nom d'usage Mme Sylvie Albin),

Estienne Marie-Julie (nom d'usage Mme Marie-Julie Sane),

Fabbian Anne Laure (nom d'usage Mme Anne Laure Chaput),

Fernandes Da Silva Margarida Maria,

Ferreira Do Amaral Silvina (nom d'usage Mme Silvina Anjos Coelho),

Flammang Jeannine,

Fonti Carmelina (nom d'usage Mme Carmelina Zarbo),

Francillette Diana (nom d'usage Mme Diana Galliano),

Fuentes Patricia,

Gallot Catherine (nom d'usage Mme Catherine Carrard),

Galluffo Audrey,

Gargano Daniela,

Gastaldi Véronique,

Gere Françoise (nom d'usage Mme Françoise Liprandi),

Ginestiere Sophie,

Giofre Sophie,

Godest Alexandra,

Goncalves-Rocha Térésa (nom d'usage Mme Térésa Longo),

Gonella Cécile (nom d'usage Mme Cécile Drouin),

Guazzini Sabina,

Gullace Mariangela (nom d'usage Mme Mariangela Aime),

Hacquin Delphine (nom d'usage Mme Delphine Vinot),

Mmes Hamilton Lucy (nom d'usage Mme Lucy Vesoux),

Hayley Mary Linnane,

Heysch Wendy (nom d'usage Mme Wendy Hourdequin),

Horvath Judit (nom d'usage Mme Judit Ilic),

Huyard Christelle (nom d'usage Mme Christelle Cozzi),

Jäger Sonja (nom d'usage Mme Sonja Bouras),

Kucharczkyk Stanislava (nom d'usage Mme Stanislava Valette),

Kwiecinska Dorota (nom d'usage Mme Dorota Kwiecinska Caracciolo),

Lapaian Céline,

Lavagna Virginie,

Lavry Anne,

Le Brun Laure Olivia,

Lemare Sophie,

Libioulle Jenny (nom d'usage Mme Jenny Dala),

Limones Valérie,

Lobaccaro Marguerite,

Loubert Sharon (nom d'usage Mme Sharon Bertholet),

Lubin Véronique,

Mackenzie Lindsay (nom d'usage Mme Lindsay Mackenzie-Wright),

Magnardi Corine (nom d'usage Mme Corine Delville),

Malaussena Odile,

Manikion Valery,

Mantovani Carine,

Marches Nathalie (nom d'usage Mme Nathalie Cottini),

Mmes Marella Giuditta,

Marrec Christine,

Martin Claudine (nom d'usage Mme Claudine Bajul),

Martin Marie-Catherine (nom d'usage Mme Marie-Catherine Marchal),

Martins Élisabeth,

Martins De Sa Maria,

Mathias Julia,

Mendes Ferreira Cidalia (nom d'usage Mme Cidalia Da Rocha),

Mendes Marques Maria (nom d'usage Mme Maria De Oliveira Martins),

Mercurio Barbara,

Million Sylvie (nom d'usage Mme Sylvie Gremont),

Moreau Marie-Pierre (nom d'usage Mme Marie-Pierre Luca),

Moret Sophie (nom d'usage Mme Sophie Tognaccini),

Moulin Élisabeth,

Muller Everilde,

Nicastro Anna,

Not Jeanine (nom d'usage Mme Jeanine Boldrini),

Ohresser Sylvie,

On Nathalie (nom d'usage Mme Nathalie Gili),

Ounais Nadia (nom d'usage Mme Nadia Thevenin),

Page Valérie (nom d'usage Mme Valérie Cuneo),

Palethorpe Caroline (nom d'usage Mme Caroline Fontanili),

Partisotti Carole (nom d'usage Mme Carole Faure),

Pecheur Laëtitia,

Mmes Permanne Pascale (nom d'usage Mme Pascale Negro),

Perrin Fabienne (nom d'usage Mme Fabienne Sercy),

Pijot Hélène (nom d'usage Mme Hélène Meilhac),

Poulain Françoise (nom d'usage Mme Françoise Laroche),

Pupin Nathalie (nom d'usage Mme Nathalie Paccino),

Quirinali Odile,

Raco Peggy (nom d'usage Mme Peggy Bailly),

Ravano Claudia (nom d'usage Mme Claudia Batthyany),

Regnaud Aline (nom d'usage Mme Aline Calderaro),

Risso Raffaella (nom d'usage Mme Raffaella Primatesta),

Rocamora Stéphanie,

Rodella Roberta,

Roger Véronique,

Rossi Joséphine,

Rousseau Anne Catherine (nom d'usage Mme Anne Catherine Lardeux),

Roux Katia,

Rubiu Angela,

Saioni Nathalie (nom d'usage Mme Nathalie Heurtebise),

Salerno Thérèse,

Sallent Barbara,

Samardzic Natasa (nom d'usage Mme Natasa Berthoux),

Sanchini Gisèle (nom d'usage Mme Gisèle Giacco),

Scheuer Sandrine (nom d'usage Mme Sandrine François),

Schinaia Manuela,

Mmes Scotto Sonia (nom d'usage Mme Sonia Girombelli),

Smit Margreet (nom d'usage Mme Margreet Wan),

Sofia Carmela,

Sommer Claudia (nom d'usage Mme Claudia Filliere),

Spadoni Sylvie (nom d'usage Mme Sylvie Baben),

Stiegler Veronika (nom d'usage Mme Veronika Schuller),

Strentz Nathalie,

Talovic Disnica (nom d'usage Mme Disnica Guttler),

Tanant Catherine,

Tang Alice,

Testault Isabelle (nom d'usage Mme Isabelle Lefevre),

Teuber Susanne,

Vaglio Véronique,

Valentim Silva Maria Alice,

Van Weyenbergh Nathalie,

Vassout Muriel (nom d'usage Mme Muriel Tombal),

Verriere Rachel,

Versace Aniela (nom d'usage Mme Aniela Ferrari),

Villatte Madeleine,

Voha Isabelle,

Waeytens Émilie (nom d'usage Mme Émilie Couagnon),

Wimsingues Hélène,

Zamponi Marzia (nom d'usage Mme Marzia Amadei),

MM. Acampora Mariano,

Adam Francis,

Adelheim Philippe,

MM. Ahamed Hassani,

Allavena David,

Alves Ferreira Joaquim,

André Steve,

Arlot Philippe,

Armantier Vincent,

Artigues Luc,

Audibert Denys,

Aumond Christophe,

Baffico Jean-Pierre,

Bagala Domenico,

Baldini Cédric,

Barberet Olivier,

Barreau Laurent,

Battistel Fabien,

Baudevin Philippe,

Beaulieu Julien,

Bedini Silvano,

Beguin Dominique,

Bellefontaine Laurent,

Ben Salem Abdelaziz,

Benzeghadi Driss,

Berro Alexandre,

Bertoni Samuele,

Berutti Christian,

Betencourt Pascal,

Bhotey Vimal,

Bologna Franco,

Borghese Gilles,

Bouyssou Patrick,

Bovis Pierre,

Briasco Fabio,

MM. Brugnaro Robert,
Buono Robert,
Burel Johnny,
Bussi Nicolas,
Calvanico Thomas,
Caly Domenico,
Camilleri François,
Campanella Hervé,
Campbell Bruce,
Carapezzi Jean-Philippe,
Cartia Roberto,
Castillo Frédéric,
Cauvin Christophe,
Cavaliere Vincenzo,
Cazals Patrice,
Cecina Frantz,
Chatel Alain,
Chauvet Patrice,
Cheli Marc,
Chew Barnaby,
Chouchene Imed,
Cittadino Houston James,
Coelho Modesto,
Colomban David,
Comini Gian Marco,
Contenti Frédéric,
Cooper Ashley,
Corfetti Gustavo,
Croesi Claudio,
Cruz Da Silva Manuel,
Da Costa Rocha Antonio,
Da Silva Campos Alfredo,

MM. Da Silva Costa Joaquim,
Dabel Pascal,
Dada David,
D'Alessandri Bernard,
Dalloni Gérard,
D'Amico Jacques,
Daver Manuel,
De Angeli Carlo,
De Blasio Antoine,
De Saint Denis Michel,
De Sousa Carlos,
Defrel Sébastien,
Delanlssays Philippe,
Demare Grégory,
Dettori-Campus Stéphane,
Devictor Éric,
Diop Moussa,
Dos Santos Fernandes Manuel,
Druel Fabrice,
Dubois Arnaud,
Dubray Sébastien,
Dubreu Guy,
Duflot Serge,
Dumas Sébastien,
Elabidi Taoufik,
Emptoz Lacote David,
Enza Bruno,
Evrard Cyril,
Failutti Yann,
Falchetto Armand,
Faloppa Rudy,
Fanara Giuseppe,

MM. Fazzari Giorgio,
Fernandes Leite Manuel Carlos,
Fernandes Ribeiro José De Jésus,
Ferreira De Oliveira Manuel,
Ferreira Ribeiro Antonio,
Ferreira Ribeiro Antonio,
Fessikh Rachid,
Forestiero Angelo,
Garcia Gil,
Garito Gilles,
Gaye Sessegnon,
Gazzo Roland,
Geccherle Jean-Philippe,
Gherardi Olivier,
Ghorbanifar Mathieu,
Gildoni Cédric,
Gimenez Alain,
Giordano Thierry,
Giuliano Giorgio,
Giuria Stéphane,
Gomes Vaz Manuel Augusto,
Gost Christophe,
Goujet Jean-Claude,
Grand Aurélien,
Grassi Stéphane,
Haioun Gabriel,
Haj Amor Farhat Ben Brahim,
Helly Loïc,
Hemery Laurent,
Hery Alain,
Huchet Philippe,
Innocentini Marco,

MM. Ipert Lionel,
Jacquinot Yohann,
Jacquot Léonard,
Jauffred Marc,
Jeannel Laurent,
Joseph Philippe,
Kannenberg Michael,
Kistner Joachim,
Koffi Kouacou,
Koning Antoine,
Kosatka Philippe,
La Neve Jean-François,
Labella Amelio,
Lacava Cataldo,
Lafitte Gérard,
Lam Dinh Quoc,
Lamparella Edmondo,
Lardeux Gérard,
Larrive Fabrice,
Launois Patrick,
Leclercq Olivier,
Lecomte Pierre,
Leonard Bertrand,
Leray Thierry,
Lesueur David,
Lethuillier Marc,
Lichner Charles,
Linossier Alain,
Lohiac Tristan,
Loncle Fabrice,
Lopes Martins Manuel,
Lopez Christophe,

MM. Lotito Philippe,
Magnan Patrick,
Manassero Thierry,
Mancini Giorgio,
Marasca Alberto,
Marcadier Michel,
Marchetti Dario,
Marques De Freitas Francisco,
Mattler Éric,
Maturi Carlo,
Meignan David,
Mendes Fernandes Antonio,
Meredith Gilles,
Mergui Philippe,
Mersch Philippe,
Meziat Belouze Philippe,
Michel Patrice,
Micheli Bruno,
Mignery Thierry,
Millo Frédéric,
Minot Hervé,
Mirabella Stéphane,
Momichi Pierre,
Montero Carlos,
Mota Da Silva José,
Murris Éric,
Naso Paul,
Nelson Frank,
Norbier Grégory,
Ongena Samuel,
Orcajo Pascal,
Pallomo Jean-Marie,

MM. Paratore Claudio,
Parente Dentas Alfredo,
Pauline Jocelyn,
Pereira Da Costa Manuel,
Pereira De Carvalho Joao Manuel,
Pereira Mota Coelho Joaquim,
Perrin Olivier,
Petrini Lorenzo,
Pilet Alexandre,
Pilot Frédéric,
Pinero Jean-François,
Pizzio Alexandre,
Ponzo Stéphane,
Ravikumar Nagarajah,
Reclus Alain,
Regul Rémi,
Revollon Laurent,
Reynaud Sébastien,
Ribeiro Da Costa José,
Ribeiro Marques Agostinho,
Ricadat Johann,
Rios Éric,
Roc Bertrand,
Roggeri Stefano,
Rossi Hervé,
Roussel James,
Sablereau Denis,
Sandrin Steve,
Santaiti Gianluca,
Santopietro Massimo,
Santos Ferreira José Manuel,
Saracchi Roberto,

MM. Seddouki El Mokhtar,

Sellam Jean-Jacques,

Sierra Philippe,

Simoes Borges Jorge,

Sinnathamby Sooriyakantham,

Skjold René,

Solari Paolo,

Spurio Enio,

Stronacci Nicolas,

Subrini Laurent,

Sulsenti Massimo,

Surfaro Bruno,

Talon Dominique,

Talucci Armando,

Taouss Othman,

Tartaglione Antonio,

Thomas Pascal,

Toche Michel,

Tomas Gilles,

Tomatis Gregory,

Torzuoli Philippe,

Touila Abderrazak,

Trossarello Rémy,

Vacca Daniel,

Van Rompu Hugues,

Varrot Stéphane,

Vial Jean-Paul,

Vigouroux Guillaume,

Vollondat Christophe,

Vuch Michel,

Wenger Georges,

Wigno Guillaume,

Yacoub Dhia,

Zazzi Marc.

Art. 3.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.344 du 16 novembre 2020 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Article Premier.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

Mmes Chantal Bougeai, Assistante médico-administrative de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Linda Castellini, Chef de Division à l'Office des Émissions de Timbres-Poste,

Kathya Chiappe (nom d'usage Mme Kathya Bodereau), Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique Cholet, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Christelle Ciampossin (nom d'usage Mme Christelle Guilbert), Infirmière de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Véronique Coldold, Agent d'entretien qualifié au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Patricia Crovetto, Comptable à la Direction des Affaires Maritimes,

Sylvie D'Amario (nom d'usage Mme Sylvie Budon), Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Valérie Delaunay (nom d'usage Mme Valérie Long), Chef de Bureau au Secrétariat Général du Gouvernement (Cellule Europe),

Sylvie Durupt (nom d'usage Mme Sylvie Giannini), Adjoint administratif principal 1ère classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corinne Esnault (nom d'usage Mme Corinne Peano), Attaché Principal à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Nathalie Fantino, Secrétaire-sténodactylographe à l'Administration des Domaines,

Évelyne Fournier, Responsable espace commercial à La Poste (Monaco),

Marie-Christine Franca, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Patricia Franco, Adjoint administratif principal 1ère classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christel Fulconis, (nom d'usage Mme Christel Demangeon), Contrôleur au Contrôle Général des Dépenses,

Claude Gaggioli (nom d'usage Mme Claude Giusio), Secrétaire Principale au Département des Affaires Sociales et de la Santé,

Nathalie Goues, Auxiliaire de Puériculture à la Mairie de Monaco (Service Petite Enfance et Familles),

Marie-Laurence Herrera (nom d'usage Mme Marie-Laurence Herrera-Goninet), Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Catherine Laporte, Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marta Latorre (nom d'usage Mme Marta Valades), Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Béatrice Le Bourlout (nom d'usage Mme Béatrice Boscagli), Contrôleur à la Direction du Budget et du Trésor,

Joëlle Le Dantec (nom d'usage Mme Joëlle Berard), Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Kathia Legrand (nom d'usage Mme Kathia Geliot), Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nadia Maamri (nom d'usage Mme Nadia Bee), Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corinne Malandrin, Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Laetitia Marini, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie Marion (nom d'usage Mme Nathalie Rico), Chef de Section au Greffe Général,

Nathalie Menta, Contrôleur à la Direction du Budget et du Trésor,

Corinne Obradovic (nom d'usage Mme Corinne Falquerho), Chef de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Michèle Operto, Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle Pastorelli (nom d'usage Mme Isabelle Assenza), Secrétaire Général du Département des Finances et de l'Économie,

Anne-Claude Peron, Infirmière anesthésiste de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corine Querci, Assistante Sociale à la Maison d'Arrêt,

Mmes Valérie Raymond (nom d'usage Mme Valérie Damiano), Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Isabelle Richart, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Ghislaine Richier (nom d'usage Mme Ghislaine Schiavetti), Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Geneviève Rosset, Professeur de Mathématiques certifié au Collège Charles III,

Valérie Seassau, Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Karine Taboga, Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Djamila Talbi, Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marjorie Vacchetta, Attaché à l'Office des Émissions de Timbres-Poste,

MM. Éric Antonioli, Comptable à la Direction du Budget et du Trésor,

Jean-Michel Aublette, Professeur de batterie jazz à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la Ville de Monaco,

Jean-François Beltrandi, Contrôleur au Service des Parkings Publics,

Stéphane Bollati, Chef contrôleur aérien à la Direction de l'Aviation Civile,

Gilles Bonnet, Pilote de production traitement à La Poste (Monaco),

Frédéric Bottero, Ouvrier professionnel 2ème catégorie à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Jean-Christophe Cane, Dessinateur à la Direction des Travaux Publics,

François Cavan, Chef de Section à la Direction des Travaux Publics,

Mustapha Chahed, Agent d'accueil principal à la Direction des Parkings Publics,

MM. Bruno Cinneri, Conducteur de travaux à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Paul Couffet, Facteur d'équipe à La Poste (Monaco),

Alain Cozzolino, Ouvrier principal 2ème classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Aristides De Matos Fragoso, Chef d'équipe à la Mairie de Monaco (Jardin Exotique),

Francis Deparis, Adjoint technique à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Mirko Djordjevic, Technicien à la Mairie de Monaco (Police Municipale),

Abdelaziz Faouzi, Adjoint au Chef de parc au Service des Parkings Publics,

Éric Fleche, Ouvrier principal 1ère classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Lionel Furst, Ouvrier principal 1ère classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

François Gerard, Contremaître principal à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Frédéric Giordano, Surveillant Principal à la Maison d'Arrêt,

Olivier Gomez, Agent de maîtrise principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christophe Jourdan, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Thierry Lardier, Ouvrier principal 1ère classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nouredine Mehdioui, Agent de maîtrise principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Serge Mendonca, Adjoint administratif principal 2ème classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Dominique Mondino, Chef de Section au Service de Maintenance des Bâtiments Publics,

Éric Moschetti, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Serge Orengo, Contrôleur au Centre de Contrôle Technique des Véhicules,

MM. Thierry Pedace, Jardinier 4 branches à la Mairie de Monaco (Jardin Exotique),

Jean Petriccione, Infirmier de bloc opératoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Jean-Louis Ropert, Conducteur d'opération sénior à la Direction des Travaux Publics,

Philippe Rossi, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Jean-Michel Rossi, Contrôleur à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Jean-Michel Schoepff, Jardinier spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain,

David Tedesco, Contremaître à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Manuel Tello-Rodriguez, Contrôleur au Service des Titres de Circulation.

Art. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

Mmes Valérie Accossato, Sage-femme grade 2 au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Noëlle Ancelet (nom d'usage Mme Marie-Noëlle Mouries), Chargée de soutien opérationnel et logistique à La Poste (Monaco),

Sandrine Antognelli (nom d'usage Mme Sandrine Soulier), Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Frédérique-Magali Aubert, Attaché Principal à la Direction de la Sûreté Publique,

Katia Basile (nom d'usage Mme Katia Verrando), ancienne Secrétaire-sténodactylographe au Lycée Technique et Hôtelier de Monaco,

Marie-Christine Basili, Aide-maternelle à l'École des Carmes,

Véronique Bellone, Secrétaire-sténodactylographe au Tribunal du Travail,

Patricia Bernardi (nom d'usage Mme Patricia Berti), Chef de Bureau à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la Ville de Monaco,

Mmes Sarah Berti (nom d'usage Mme Sarah Maltese), Secrétaire-comptable à la Régie des Tabacs et Allumettes,

Isabelle Boero, Contrôleur au Contrôle Général des Dépenses,

Halima Bouafia (nom d'usage Mme Halima Houara), Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sonia Caffino, Auxiliaire de Puériculture à la Mairie de Monaco (Service Petite Enfance et Familles),

Floriane Cap (nom d'usage Mme Floriane Cazal), Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Barbara Carlin, Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de l'Action Sanitaire,

Nelly Catari-Chambilla (nom d'usage Mme Nelly Ayevor), Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Françoise Cellario, Greffier au Greffe Général,

Martine Charvin (nom d'usage Mme Martine Mortaud), Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Travaux Publics,

Karine Ciantelli (nom d'usage Mme Karine Bender-Raynal), Secrétaire-comptable à l'Auditorium Rainier III,

Margaret Da Riva (nom d'usage Mme Margaret Lepaon), Attaché Principal à la Mairie de Monaco (Service des Séniors et de l'Action Sociale),

Florence Dabin, Chargée de clientèle à La Poste (Monaco),

Véronique Dabin, Chargée de clientèle à La Poste (Monaco),

Sabrina Desarzens, Chef de Section à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Myriam Faras (nom d'usage Mme Myriam Ghiglione), Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Rosa-Maria Ferreira Ribeiro, Ouvrier principal 2ème classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Pierre Formia (nom d'usage Mme Marie-Pierre Laureys), Adjoint gestionnaire à l'École de la Condamine,

Nelly Frattino, Chargé de Mission, en charge des fonctions de Chef de Service, au Service Central des Archives et de la Documentation Administrative,

Nadine Fulconis (nom d'usage Mme Nadine Larroque), Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Françoise Giovinazzo (nom d'usage Mme Françoise Bondi), Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine Guglielmi, Assistante médico-administrative de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Stéphanie Joubert, Aide-soignante au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Flavie Julien, Aide-maternelle à l'École des Carmes,

Gaëlle Lefevre (nom d'usage Mme Gaëlle Billiez), Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Catherine Maggi, Adjoint au Chef de Division à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Karine Marchesi, Manipulateur d'électroradiologie de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Magali Marioli (nom d'usage Mme Magali Cavallaro-Marioli), Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Pierre Mas, (nom d'usage Mme Marie-Pierre Brochard), Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie Moreau, Attaché Principal à la Direction de la Sûreté Publique,

Christine Payat (nom d'usage Mme Christine Dubua), Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Laurence Pesucci (nom d'usage Mme Laurence Ghilbert), Manipulateur d'électroradiologie de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marylène Pietri (nom d'usage Mme Marylène Aeimerton), Professeur de Lettres certifié au Collège Charles III,

Nuria Saiz Peyron (nom d'usage Mme Nuria Grinda), Conseiller à l'Ambassade de Monaco en Espagne,

Chantal Tallone (nom d'usage Mme Chantal Gobert), Aide-soignante principale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Candice Vaudano, Secrétaire Hôtesse à la Direction du Tourisme et des Congrès,

Christine Volpato (nom d'usage Mme Christine Volpato-Saccon), Technicienne de laboratoire de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

MM. Marcello Asplanato, Contremaître à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Sébastien Baixin, Surveillant Principal à la Maison d'Arrêt,

Fabrice Banville, Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Philippe Beveraggi, Chauffeur livreur magasinier à la Mairie de Monaco (Service du Domaine Communal),

Patrice Bousquet, Ouvrier principal 2ème classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Philippe Chevalier, Attaché au Service des Titres de Circulation,

Laurent Costantini, Ouvrier d'entretien à la Mairie de Monaco (Service du Domaine Communal),

Jean-Michel Damasco, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Éric Decottignies, Surveillant de jardin à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Emmanuel Dellerba, Infirmier de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

MM. Noël Demore, Ouvrier principal 1ère classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Jérôme Deporte, Technicien de sécurité aéronautique à la Direction de l'Aviation Civile,

Mickael Dominguez, Appariteur Principal au Département des Finances et de l'Économie,

Antoine Dumans, Professeur de piano à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la Ville de Monaco,

Patrick Eychenne, Aide-soignant au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Gilles Farey, Ouvrier principal 2ème classe au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marc Ferraris, Contremaître à la Direction de la Sûreté Publique,

Vito Ferreri, Aide-soignant principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Éric Frongia, Opérateur à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Thierry Ganovelli, Surveillant à la Mairie de Monaco (Jardin Exotique),

Fabrice Gordon, Jardinier 4 branches à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Pascal Lattat, Surveillant à la Mairie de Monaco (Jardin Exotique),

Marc Lopez, Infirmier de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Serge Milanesio, Chef de Service adjoint à la Mairie de Monaco (Service Municipal des Sports et des Associations),

Gilles Oncina, Maître-nageur sauveteur à la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Rémy Pastorelly, Responsable Pôle administratif à la Mairie de Monaco (Police Municipale),

Claus-Matthias Persson, Professeur de trompette à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la Ville de Monaco,

Jean-Paul Picchio, Professeur de Lettres certifié au Collège Charles III,

MM. Jean-Michel Ponchart, Technicien de sécurité aéronautique à la Direction de l'Aviation Civile,

Philippe Robaut, Ingénieur hospitalier en Chef de classe normale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Pierre Savelli, Factotum à l'École de la Condamine,

Laurent Schileo, Chef de Division à la Direction de l'Environnement,

Jean-Charles Spotti, Métreur-vérificateur à la Direction des Travaux Publics,

Patrick Synave, Aide-soignant principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Frédéric Verrando, Chef d'équipe à la Direction de l'Aménagement Urbain.

Art. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mmes Évelyne Alborni (nom d'usage Mme Évelyne Faggio), Attaché Principal à la Direction de l'Action Sanitaire,

Tsotsoh Amey (nom d'usage Mme Tsotsoh Aziadjonou), Auxiliaire de vie à la Mairie de Monaco (Service des Séniors et de l'Action Sociale),

Nadège Anfossi (nom d'usage Mme Nadège Porcu), Chef de Section au Service des Parkings Publics,

Marie-Pierre Antonini, Receveur à la Direction des Services Fiscaux,

Agnès Bensa (nom d'usage Mme Agnès Antognelli), Chef de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique,

Aline Bernasconi, Gardienne de chalet de nécessité (Mairie de Monaco),

Carole Blot, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Karine Bovini (nom d'usage Mme Karine Dubiez), Chef de Section, Responsable du Secrétariat Particulier du Ministre d'État,

Lisa Capaccioni, Assistante sociale de Police à la Direction de la Sûreté Publique,

Mmes Ingrid Cazal (nom d'usage Mme Ingrid Manfredi), Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christine Champromis, Animatrice responsable à la Mairie de Monaco (Service des Séniors et de l'Action Sociale),

Stéphanie Choisit, Chargé de Mission à l'Administration des Domaines,

Caroline Cousin, Chef de Service adjoint à la Mairie de Monaco (Service Petite Enfance et Familles),

Chantal De Bosschere, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sabine D'Orso, Auxiliaire de vie à la Mairie de Monaco (Service des Séniors et de l'Action Sociale),

Christelle Dubois, Secrétaire-sténodactylographe à la Mairie de Monaco (École Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco - Pavillon Bosio),

Patricia Dulompont (nom d'usage Mme Patricia Duhem), Chef de Section à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales,

Sophie Dumoulin (nom d'usage Mme Sophie Le Juste), Secrétaire-sténodactylographe au Collège Charles III,

Déborah Fitoussi (nom d'usage Mme Déborah Bestiaccia), Auxiliaire de puériculture à la Mairie de Monaco (Service Petite Enfance et Familles),

Katia Girard, Femme de service à la Mairie de Monaco (Service Petite Enfance et Familles),

Véronique Givran (nom d'usage Mme Véronique Costanzo), Assistante médico-administrative de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie Maka, Attaché à l'Office des Émissions de Timbres-Poste,

Catherine Morrier (nom d'usage Mme Catherine Maissel), Chef comptable au Greffe Général,

Magali Mozzone (nom d'usage Mme Magali Garro), Aide-soignante au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Sylvie Muller, Secrétaire-sténodactylographe au Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme,

Cécile Oeuvray, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Sylvie Pailleux (nom d'usage Mme Sylvie Carlon), Aide-maternelle à l'École Stella,

Halina Piorkowska (nom d'usage Mme Halina Rodriguez), Auxiliaire de vie diplômé à la Mairie de Monaco (Service des Séniors et de l'Action Sociale),

Stéphanie Quechon (nom d'usage Mme Stéphanie Lorano), Archiviste à la Direction du Budget et du Trésor,

Carine Rizzi, Infirmière de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Agnès Roux, Professeur de vidéo, techniques et dispositifs à la Mairie de Monaco (École Supérieure d'Arts Plastiques de la Ville de Monaco - Pavillon Bosio),

Sylvie Sandri (nom d'usage Mme Sylvie Vincent), Attaché à la Mairie de Monaco (Service du Domaine Communal),

Cynthia Sourmarie (nom d'usage Mme Cynthia Fabre), Commis-comptable au Service des Titres de Circulation,

Aurore Suisse, Directrice-Puéricultrice à la Mairie de Monaco (Service Petite Enfance et Familles),

Sabine Taragano (nom d'usage Mme Sabine Segard-Taragano), Commis à la Direction des Services Fiscaux,

Nadine Vallauri, Greffier en chef adjoint au Greffe Général,

Sophie Valour (nom d'usage Mme Sophie Fleche), Diététicienne de classe supérieure au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Nathalie Watterlot, Femme de service à la Mairie de Monaco (Service Petite Enfance et Familles),

M. Elio Ambrosio, Professeur des Écoles à l'École des Révoires,

MM. Jacky Bardey, Chargé de clientèle à La Poste (Monaco),

Éric Bergesi, Chargé de Mission au Service d'Informations et de Contrôle sur les Circuits Financiers,

Frédéric Berthon, Géomètre à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,

Cédric Bertrand, Principal au Collège Charles III,

Jean-Pierre Beurgaud, Chef de Section à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,

Vincent Blachon, Attaché au Service des Prestations Médicales de l'État,

Rémy Bonafede, Contrôleur Sanitaires et Alimentaires à la Direction de l'Action Sanitaire,

Pierre Bouchet, Pilote Maritime à la Direction des Affaires Maritimes,

Pierre Cellario, Proviseur au Lycée Albert I^{er},

Jean-Pierre Cerulli, Chef d'équipe à la Mairie de Monaco (Service du Domaine Communal),

Olivier Civatte, Ouvrier polyvalent au Service de Maintenance des Bâtiments Publics,

Grégoire Commeau, Administrateur au Conseil National,

François De Nadai, Professeur des Écoles à l'École des Révoires,

Thierry Decottignies, Responsable équipe nettoyage au Service des Parkings Publics,

Michel Dobril, Garçon de salle à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Gilles Falciani, Ouvrier professionnel 1ère catégorie à la Direction de l'Aménagement Urbain,

Tony Faure, Agent d'accueil principal au Service des Parkings Publics,

Christophe Ferrero, Agent d'entretien au Service des Parkings Publics,

MM. Damien Gelot, Chef de régie technique à l'Auditorium Rainier III,

Olivier Giovannoni, Chef de Parc principal au Service des Parkings Publics,

Pierre-Louis Grange, Adjoint technique à la Mairie de Monaco (Jardin Exotique),

Frédéric Kappler, Adjoint au Directeur à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité,

David Le Goff, Chef de secteur au Service des Parkings Publics,

Patrice Leigne, Chef de Service adjoint à la Mairie de Monaco (Service Informatique),

Renaud Lenoble, Contrôleur à la Mairie de Monaco (Service du Domaine Communal),

Philippe Loli, Professeur de guitare à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la Ville de Monaco,

Philippe Mariano, Chef de Service adjoint à la Mairie de Monaco (Services Techniques Communaux),

Frédéric Mercadier, Agent d'accueil principal au Service des Parkings Publics,

David Olive, Chef comptable à l'Office des Émissions de Timbres-Poste,

Florent Piche, Agent d'accueil principal au Service des Parkings Publics,

Bernard Ruelle, ancien Professeur des Écoles à l'École de Fontvieille,

Serge Serrier, Professeur d'Hôtellerie certifié au Lycée Technique et Hôtelier de Monaco,

Giuseppe Sinito, Appariteur au Conseil National,

Jean Strobbe, Chargé de clientèle à La Poste (Monaco),

Thierry Vera, Professeur de contrebasse à l'Académie de Musique et de Théâtre, Fondation Prince Rainier III, Conservatoire de la Ville de Monaco,

Jean-Pierre Vida, Chef d'équipe à la Mairie de Monaco (Service du Domaine Communal).

ART. 4.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 8.345 du 16 novembre 2020 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

MM. Laurent AUDAT, Capitaine à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Lionel GUILLERMO, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Fabrice GRILLET, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Dimitri VIRY, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Jean-Christophe AGOSTA, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,

MM. Giani CAPONE, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Thierry PERARD, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Philippe SEGURA MOROTE, Caporal-chef à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers

Olivier DUGUE, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Stéphane RAIBAUT, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Philippe DAGNES, Carabinier de 1ère classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Philippe SAINTON, Agent de Police.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

MM. Cédric QUESSADA, Commandant de Police,

Laurent TOURNIER, Commandant de Police,

Mme Carole DELOOR, Commandant de Police,

MM. Fabien STELLA, Capitaine de Police,

Lionel SGUAGLIA, Capitaine de Police,

Mmes Karine LABORDE-GRECHE (nom d'usage Mme Karine MEDARD), Capitaine de Police,

Alexandra LE NOAC'H (nom d'usage Mme Alexandra LOVERA), Capitaine de Police,

MM. Olivier CASSINI-PELOUX, Sergent-chef à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Éric MOSCHETTI, Lieutenant de Police,

Guillaume PELOSO, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Rodolphe THIERY, Brigadier-chef de Police,

Roland ARNAUD, Brigadier de Police,

Maxime VEZIANO, Carabinier de 1ère classe à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Olivier JANY, Sapeur-pompier 1ère classe à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Alex LE JUSTE, Sous-brigadier de Police,

MM. Florent Krebs, Sous-brigadier de Police,

Yann Beunard, Agent de Police,

Arnaud Livet, Agent de Police,

Christophe Roux, Agent de Police,

Christophe Fevrier, Agent de Police,

Pierre Angibaud, Agent de Police,

Hervé Baculard, Agent de Police,

Jérôme Del Piero, Agent de Police.

Art. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

M. Christophe David, Capitaine de Police,

Mmes Céline Payet, Capitaine de Police,

Cécile Cresto (nom d'usage Mme Cécile Pizio), Capitaine de Police,

MM. Renaud Dassy, Lieutenant de Police,

Pascal Pierotti, Brigadier-chef de Police,

Simon Lainez, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Romuald Laugier, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Gildas Brunel, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Clément Thouvenin, Brigadier de Police,

Jory Vialla, Sapeur-pompier 1ère classe à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Rodolphe Perruchon, Carabinier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Thierry Hurteloup, Agent de Police,

Frédéric Giudice, Agent de Police,

Christian Calmet, Agent de Police,

Julien Martin, Agent de Police,

Cédric Baudoin, Agent de Police,

Édouard Pierson, Agent de Police.

Art. 4.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.346 du 16 novembre 2020 décernant l'Ordre des Grimaldi.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre des Grimaldi, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'Ordre des Grimaldi est décerné au Centre Hospitalier Princesse Grace ainsi qu'à la Croix-Rouge Monégasque, en raison de leur dévouement, au service de la communauté, dans la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.347 du 16 novembre 2020 portant nominations dans l'Ordre des Grimaldi.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre des Grimaldi, modifiée ;

Considérant le dévouement et les mérites dont ont fait preuve, au service de la communauté, les personnes ci-après dénommées, à l'effet de lutter contre la pandémie de la Covid-19 et d'en traiter les conséquences ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre des Grimaldi :

Au grade de CHEVALIER :

M. Philippe Afriat, Docteur en médecine,

Mmes Corinne Bedoiseau, Bénévole à Fight Aids Monaco,

Ludmilla Blanchi (nom d'usage Mme Ludmilla Raconnat Le Goff), Secrétaire Général du Département des Affaires Sociales et de la Santé,

M. Alexandre Bordero, Directeur de l'Action Sanitaire,

Mme Pascale Brault (nom d'usage Mme Pascale Pallanca), Directeur du Travail,

M. Jean-Louis Campora, Docteur en médecine,

Mme Marie-Catherine Caruso (nom d'usage Mme Marie-Catherine Caruso-Ravera), Directeur des Relations Diplomatiques et Consulaires,

M. Morgan Chopineaux (nom d'usage M. Morgan Calle-Chopineaux), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Mme Isabelle Costa, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement en charge de la Cellule Europe,

M. Jean-Michel Cucchi, Docteur en médecine, Président de l'Ordre des Médecins,

Mme Maria-Elena Cavallaro (nom d'usage Mme Maria Elena Cuomo), Présidente de la Fondation Cuomo,

M. Claude Fabbretti, Responsable de la section secourisme à la Croix-Rouge Monégasque,

Mmes Fabienne Ferrandes, Bénévole à Fight Aids Monaco,

Barbara Frisina (nom d'usage Mme Barbara Mammoliti), Responsable de caisse en supermarché,

M. Didier Gamerdinger, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé,

Mmes Laurence Garino, Chef de Service au Welcome Office,

Magali Imperti, Directeur Adjoint du Travail,

MM. Jacques Jobard, Docteur en médecine,

Jean Lorenzi, Docteur en médecine,

Mme Céline Lubrano Di Ciccone (nom d'usage Mme Céline Enrici), Archiviste au Département des Relations Extérieures et de la Coopération,

M. Richard Manas, Docteur en médecine,

Mmes Corinne Mari, (nom d'usage Mme Corinne Van Klaveren), Inspecteur Principal du Travail à la Direction du Travail,

Kristel Marverti (nom d'usage Mme Kristel Malgherini-Marverti), Conseiller Technique au Département des Affaires Sociales et de la Santé,

Nathalie Mourtel (nom d'usage Mme Nathalie Dol), Chef des caisses d'un supermarché,

M. Christophe Orsini, Conseiller Technique au Département des Affaires Sociales et de la Santé,

Mmes Déborah Ouzemane, Chargé de Mission à la Direction de l'Action Sanitaire,

Céline Paganelli (nom d'usage Mme Céline Enault), Présidente de l'Association Monégasque des Infirmiers(ères) libéraux de la Principauté de Monaco,

M. Gilles Pages, Directeur de Recherche au Centre Scientifique de Monaco,

MM. Stéphane Palmari, Directeur Adjoint de l'Action Sanitaire,

Frédéric Platini, Secrétaire Général de la Croix-Rouge Monégasque,

Mme Marie-Pierre Porri, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

M. Philippe Repiquet, Docteur en médecine,

Mme Hélène Ribout (nom d'usage Mme Hélène Zaccabri), Secrétaire Général de la Mairie de Monaco,

M. Antoine Rinaldi, Docteur en médecine, Médecin-Inspecteur à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales,

Mmes Nathalie Royer (nom d'usage Mme Nathalie Julien), Chargé de Mission au Département des Affaires Sociales et de la Santé,

Frédérique Sainte Marie, docteur en médecine, Responsable du Pôle Médical de l'Office de la Médecine du Travail,

M. Hamada Soulaimana, Chargeur de bennes,

Mme Elsa Teixeira Da Silva, Hôtesse de caisse en supermarché,

Le Colonel Tony Varo, Commandant Supérieur de la Force Publique,

M. Marc Vassallo, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement,

Mmes Sonia Villanueva De Brouwer, Consul honoraire de Monaco à Saint-Domingue (République Dominicaine),

Valérie Viora (nom d'usage Mme Valérie Viora-Puyo), Directeur Général du Département des Affaires Sociales et de la Santé,

M. Éric Voiglio, Docteur en médecine, Médecin-Inspecteur de Santé Publique à la Direction de l'Action Sanitaire.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.348 du 16 novembre 2020 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Considérant le dévouement et les mérites dont ont fait preuve, au service de la communauté, les personnes ci-après dénommées, à l'effet de lutter contre la pandémie de la Covid-19 et d'en traiter les conséquences ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

MM. Denis Abry, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Franck Ahonoukoun, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Jonathan Bagoro, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Julien Barbagallo, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Mme Charlotte Barbotin (nom d'usage Mme Charlotte Barbier), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Mme Sabrina Bexiga, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

MM. Jérémy Bottin, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Valentin Bouthier (nom d'usage M. Valentin Bouthier-Jesqui), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Yohan Bray, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Mmes Corinne Brodin, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Marie Carvi (nom d'usage Mme Marie Richaud), Docteur en médecine,

MM. Francesco Castellacci, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Kevin Crovetto, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Mme Rosette Di Cioccio (nom d'usage Mme Rosette Caruso), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

MM. Kevin Farhang, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Christos Fiotakis, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Adrien Flores, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Mme Sandrine Foiret (nom d'usage Mme Sandrine Paglia), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

M. Pierre Frolla, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Mme Véronique Gerard (nom d'usage Mme Véronique Pugliesi), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

MM. Marcel Ginestet, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Jean-Christophe Goethals, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Antonio Ierone, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Mme Lysiane Joniaux, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Mme Camille Labis, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

M. Raymond Lettieri, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Mme Karine Manglou, Bénévole à Fight Aids Monaco,

MM. Ivano Mantovani, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Karel Nespor, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Gwendal Noat, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Gilles Oncina, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Killian Paglia, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Mmes Élodie Perisi, bénévole à Fight Aids Monaco,

Isabelle Roux, bénévole à Fight Aids Monaco,

Geneviève Rovéa (nom d'usage Mme Geneviève Repiquet), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Michelle Scaletta (nom d'usage Mme Michelle Joly), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Frédérique Simon, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Laurence Soudat, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Marie-Pierre Strim (nom d'usage Mme Marie-Pierre Van't Hof), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

M. Rémy Tornatore, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Mmes Aurélie Truchetti, Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Annemarie Van Berkel (nom d'usage Mme Annemarie Engelberts), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Gisèle Vidal (nom d'usage Mme Gisèle Terno), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque,

Mme Chantell VIOLET (nom d'usage Mme Chantell WITTSTOCK), Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

MM. Gareth WITTSTOCK, Secrétaire Général de la Fondation Princesse Charlène,

Sean WITTSTOCK, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Axel ZEPPEGNO, Bénévole à la Fondation Princesse Charlène,

Mme Nadia ZONGHERO (nom d'usage Mme Nadia ROBILLIART), Bénévole à la Croix-Rouge Monégasque.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 8.349 du 17 novembre 2020 décernant la Médaille de l'Éducation Physique et des Sports.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance n° 2.333 du 20 août 1939 instituant une Médaille de l'Éducation Physique et des Sports ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de l'Éducation Physique et des Sports est décernée à :

M. Laurent ANSELMI, Président de la Cour d'Appel Internationale de la Fédération Internationale de l'Automobile,

M. Christian BERTI, Membre du Bureau directeur de l'A.S. Monaco (section natation),

Mme Sylvie BERTRAND, Présidente du Club et de la Fédération Monégasque de Badminton,

M. Robert COLLE, Membre du Comité Olympique Monégasque,

Mme Kimberly GRIFFIN (nom d'usage Mme Kimberly ARNULF), Entraîneur au Femina Sports Monaco.

ART. 2.

La Médaille en Argent de l'Éducation Physique et des Sports est décernée à :

M. Thierry AYMES, Entraîneur à l'Étoile de Monaco,

Mme Joëlle BINI, ancien Professeur d'Éducation Physique et Sportive,

MM. Nicolas BONNET, Directeur technique national à la Fédération Monégasque de Rugby,

Philippe BOTTO, Vice-Président de la Fédération Monégasque d'Échecs,

Michel FREZE, Commissaire en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Serge HENRY, Commissaire et Chef de poste en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Philippe VALENTI, Membre du Commandement du Corps des Commissaires à l'Automobile Club de Monaco,

Pierre VAN KLAVEREN, Entraîneur à Special Olympics Monaco.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de l'Éducation Physique et des Sports est décernée à :

MM. Mikaël ADJEDJ, Aspirant du Chef de poste en Grand Prix et Chef de sécurité adjoint en rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Thierry ALLOT, Commissaire en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Jean-Charles ARRIGO, Joueur de l'équipe de football de Monaco Football Association,

Yoann AUBERT, Membre du Bureau du Club Monaco Badminton,

MM. Pierre Baillot D'estivaux, Chef de poste en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Franck Baldet, Directeur technique à Monaco Shorinji Kempo,

Mme Rabab Bechti, Éducateur à Special Olympics Monaco,

MM. Camille Bogliari, Pilote rallyes et Commissaire aux comptes à l'Écurie Monaco,

Jean-Philippe Cabioch, Manager à la Fédération Monégasque de Rugby,

Fabien Camin, Entraîneur à la Fédération Monégasque de Rugby,

Laurent Cantone, Chef de poste en Rallye à l'Automobile Club de Monaco,

Mme Lisa Caussin Battaglia, Athlète de haut niveau,

MM. Gérald Cirillo, Chef de poste en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Michaël Denhez, Dirigeant et joueur de l'équipe de football de la Compagnie de Nos Carabiniers,

Jean-Luc El Djaziri, Commissaire en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Laurent Florier, Dirigeant et joueur de l'équipe de football du Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mme Aurélie Gainon, Entraîneur à Special Olympics Monaco,

M. Jean-Charles Gastaud, Dirigeant et joueur de l'équipe de football de la Fonction Publique,

Mme Julie Lafaye, Membre de l'A.S. Monaco (section pentathlon moderne),

MM. Denis Lupo, Athlète à Special Olympics Monaco,

Thomas Meunier, Chef de poste en Grand Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Cédric Perrin, Brigadier de Police, Membre de l'Association Sportive de la Sûreté Publique,

Mme Gisèle Piccini (nom d'usage Mme Gisèle Hernando), Secrétaire générale adjointe de la Fédération Monégasque de Rugby,

MM. Claude Plasseraud, Trésorier de la Fédération Monégasque de Gymnastique,

Cédric Prunier, Agent de Police, Membre de l'Association Sportive de la Sûreté Publique,

Alain Regnault, Sapeur-pompier à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,

Ayoub Saber, Athlète à Special Olympics Monaco,

Mmes Nathalie Stapffer, Athlète à Special Olympics Monaco,

Lara Terlizzi, Trésorière au Femina Sports Monaco,

MM. Fabien Tujague, Entraîneur à la Fédération Monégasque de Rugby,

Régis Viste, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,

Arnaud Wavrant, Membre du Commandement du Corps des Commissaires à l'Automobile Club de Monaco.

Art. 4.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'État :

J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.350 du 17 novembre 2020 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 16 janvier 1863 sur l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'Ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée ;

Vu l'Ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus ou nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Au grade de COMMANDEUR :

M. Edgar Enrici, Directeur Général de la Société Monégasque d'Assainissement,

Au grade d'OFFICIER :

MM. Majid Boustany, Administrateur de sociétés,

Roland De Rechniewski, Directeur de Société,

José Governatori, Adjoint au Chef de Service de Maintenance des Bâtiments Publics,

Mmes Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme,

Sylvie Lakomy (nom d'usage Mme Sylvie Biancheri), Directeur Général du Grimaldi Forum,

S.E. Mme Maguy Maccario-Doyle, Ambassadeur de Monaco aux États-Unis d'Amérique,

MM. Thierry Orsini, ancien Directeur Général du Département des Finances et de l'Économie,

Alain Pesce, Professeur en médecine, ancien Chef de Service au Centre Hospitalier Princesse Grace,

S.E. Mme Isabelle Picco, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté près l'Organisation des Nations Unies à New York,

Mme Nicole Rossi (nom d'usage Mme Nicole Magnan), Secrétaire Générale de l'Œuvre de Sœur Marie,

M. le Baron Jean-Paul Van Gysel De Meise, ancien Consul Général Honoraire de Monaco à Bruxelles (Belgique),

Jean-Marie Veran, Conseiller Spécial au Département des Relations Extérieures et de la Coopération,

Au grade de CHEVALIER :

MM. Philippe Anglade, Inspecteur à la Direction des Services Fiscaux,

Christian Antognelli, Chef du service caisse à l'Institut Océanographique,

Pier Andrea Ardissone, Directeur d'une société de gestion,

Mme Françoise Argagnon, Chef du Service du Contrôle Médical des Caisses Sociales de Monaco,

MM. Mark Armstrong, Trustee à la Princess Grace Irish Library,

Claude Bollati, Conseiller Communal,

Émile Boucicot, Secrétaire Général de l'Association de l'Industrie Hôtelière Monégasque,

Mme Isabelle Champurney (nom d'usage Mme Isabelle Cellario), Chef du Service Municipal des Séniors et de l'Action Sociale (Mairie de Monaco),

MM. Jean-Claude Chanteloube, ancien Conseiller Technique au Secrétariat Général du Gouvernement,

Filippo Civaia, Docteur en médecine, Cardiologue au Centre Cardio Thoracique de Monaco,

Mmes Patricia Curau (nom d'usage Mme Patricia Sangiorgio), Administrateur de sociétés,

Stéphanie Dalmasso (nom d'usage Mme Stéphanie Blanchi), Pharmacienne biologiste, Membre du Conseil de l'Ordre,

Mme Sophie Davoux, Cadre de banque,

MM. Marc Degabriel, Adjoint du Chef de Corps à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

Jean-Gabriel Delacroy, ancien Directeur de Cabinet du Préfet des Alpes-Maritimes,

Armand Deüs, Chargé de la Documentation au Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme,

Rémy Dumas, Docteur en médecine, ancien Chef de Service au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mmes Chantal Farina (nom d'usage Mme Chantal Raynaud), Rédacteur Principal à la Mairie de Monaco,

Marie-Laure Fraschilla (nom d'usage Mme Marie-Laure Pepino), Secrétaire du Conseil National,

MM. Bernard Garcia, Lieutenant de Police,

Frédéric Geerts, Administrateur délégué de banque,

Stéphane Giorgetti, Commandant de Police,

Michel Hamon, ancien Directeur des Affaires Financières au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Albert Henriques Pascoal, Directeur Général de banque,

Tom J. Krooswijk, Consul de Monaco à Amsterdam (Pays-Bas),

François Lallemand, Conseiller Communal,

Gérard Luccio, Directeur Général de l'I.M.2.S.,

Mmes Carol Millo (nom d'usage Mme Carol Dorfmann), Membre du Tribunal du Travail,

Évelyne Monde (nom d'usage Mme Évelyne Folco), Chef de Service du Domaine Communal (Mairie de Monaco),

Maria Montes (nom d'usage Mme Maria Deri), ancien Chef de Bureau au Secrétariat Général du Gouvernement,

MM. l'Abbé Guillaume Paris, Vicaire Général à l'Archidiocèse de Monaco,

Francesco Pastrone, Membre de la Commission Consultative des Collections philatélique et numismatique,

Serge Petit, Conseiller à la Cour de Révision,

Mmes Brigitte Pranchere (nom d'usage Mme Brigitte Orecchia), Chef de Division à l'Administration des Domaines,

Françoise Rabier (nom d'usage Mme Françoise Jezequelou), Bénévole à l'Œuvre de Sœur Marie,

MM. Michel Ragazzoni, Commandant de Police,

André Rousset, Docteur en médecine, Chef de Service Adjoint au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mme Valérie Sbirrazzuoli (nom d'usage Mme Valérie Davenet), Directeur de l'Environnement,

MM. Michel Torielli, Consul Honoraire de Monaco à Djibouti (République de Djibouti),

Khelil Yaïci, Docteur en médecine, Chef de Service Adjoint au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'État :

J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.351 du 17 novembre 2020 portant promotions ou nominations dans l'Ordre des Grimaldi.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre des Grimaldi, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus ou nommés dans l'Ordre des Grimaldi :

Au grade d'OFFICIER :

MM. Ahmed Benisaad, Consul Honoraire de Monaco à Agadir (Maroc),

Jean-Louis Charlet, Membre de la Commission Consultative des collections philatélique et numismatique,

Michel-Yves Mourou, Notre Conseiller privé,

Frédérik Paulsen, Président de société,

Au grade de CHEVALIER :

MM. Ghislain Berny, ancien Responsable entretien au Château de Marchais,

Ivan Dibos, Consul Honoraire de Monaco à Lima (Pérou),

Patrice Frank, Chef Sommelier à l'Hôtel de Paris et Président d'honneur de l'Association Monégasque des Sommeliers,

Mmes Nadia Riva (nom d'usage Mme Nadia Riva-Perruchon), Attaché à Notre Cabinet,

Dominique Simon, Attaché Principal hautement qualifié auprès de Notre Chargé de mission.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.352 du 18 novembre 2020 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 689bis du 31 décembre 1952 portant création de l'Ordre du Mérite Culturel ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus ou nommés dans l'Ordre du Mérite Culturel :

Au grade de COMMANDEUR :

M. Frédéric Vitoux, Membre du Conseil Littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco,

Au grade d'OFFICIER :

Mmes Michèle Dittlot, Conseiller National,

Judith Gantley, Administrateur à la Princess Grace Irish Library,

M. Éric Ruf, Administrateur Général à la Comédie Française,

Au grade de CHEVALIER :

MM. Patrice Ayrault, Directeur Technique de l'Opéra de Monte-Carlo,

Thomas Fouilleron, Directeur des Archives et de la Bibliothèque de Notre Palais,

MM. Jean-Cyrille Gandillet, Titulaire de l'Orgue de Chœur de la Cathédrale de Monaco,

Adrien Goetz, Historien d'art,

Arnaud Hurel, Ingénieur de recherches,

Windsor Kléber Laferriere (nom d'usage M. Dany Laferriere), Membre du Conseil Littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco,

Patrick Rampal, Président du Conseil d'Administration du Centre Scientifique de Monaco,

Jean-Christophe Rufin, Membre du Conseil Littéraire de la Fondation Prince Pierre.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.353 du 18 novembre 2020 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mme Sylvie Audigier, Secrétaire Générale Adjointe au Comité d'Organisation du Challenge Prince Rainier III,

Mme Giuliana Barbie, (nom d'usage Mme Giuliana Perenno), Bénévole à l'Œuvre de Sœur Marie,

M. Louis Bernard, Chef du Service départemental de l'Office français de la Biodiversité des Alpes-Maritimes,

Mmes Virginie Boiselle, Bénévole à Mission Enfance,

Maura Cappi (nom d'usage Mme Maura Delle Piane), Bénévole à l'Œuvre de Sœur Marie,

MM. Jean-Marc Farca, Bénévole à l'Association Sportive de la Sûreté Publique,

Robert Gamba, Conseiller au Comité des Fêtes de la Saint-Roman,

Mmes Monique Germini (nom d'usage Mme Monique Ferrete), Administrateur à l'Association Monégasque de Retraite par Répartition,

Monique Giaccardi (nom d'usage Mme Monique Bidet), Bénévole à l'Association Ecoute Cancer Réconfort,

MM. Claude Limones, Bénévole au Comité d'Organisation du Challenge Prince Rainier III,

Jean-Michel Manzone, Conseiller en charge des relations avec la presse écrite & télévisée au Comité des Fêtes de la Saint-Roman,

Michel Pagnotta, Bénévole à l'Association Sportive de la Sûreté Publique,

Mme Catherine Sowka (nom d'usage Mme Catherine Quennesson Sowka), Bénévole à l'Association Sportive de la Sûreté Publique,

MM. Georges Testa, Bénévole à l'Association Sportive de la Sûreté Publique,

Marc Zagoni, Bénévole à Mission Enfance.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.354 du 18 novembre 2020 décernant la Médaille du Mérite National du Sang.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 10.965 du 30 juillet 1993 instituant une Médaille du Mérite National du Sang ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Article Premier.

La Médaille en Vermeil du Mérite National du Sang est décernée à :

M. Philippe Bosio,

Maréchal des Logis Franck Labis,

M. Carlo Picozzi.

Art. 2.

La Médaille en Argent du Mérite National du Sang est décernée à :

Commandant Gilles Convertini,

MM. Olivier Sablereau,

Emmanuel Sidoux,

Brigadier Frédéric Stoppa.

Art. 3.

La Médaille en Bronze du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Monji Boudabous,

Alberto Favarato,

Mme Josiane Giordano (nom d'usage Mme Josiane Garcia),

MM. Bernard Gusmini,

Thierry Loutre,

Serge Marigliano,

Lionel Mesnier,

Sapeur Baptiste Omedes,

M. Frédéric Pierre,

Mme Marie-Madeleine Thiebaut (nom d'usage Mme Marie-Madeleine Romer),

MM. Jean Salgaro,

Christian Santini,

Gilles Sguaglia,

Lieutenant-colonel Laurent Soler.

Art. 4.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.355 du 18 novembre 2020 décernant la Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 294 du 16 octobre 1950 instituant une Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

MM. Jean-Louis BOUVIALA, Secouriste militaire,

Norbert FASSIAUX, Secouriste militaire,

Mme Suzanne MAILLET (nom d'usage Mme Suzanne MORRA), Bénévole à la section « divers »,

M. Roland MELAN, Expert-comptable, auditeur Bénévole des comptes de la Croix-Rouge Monégasque,

Mme Elena NUNZIATA (nom d'usage Mme Elena MAUTI), Bénévole au Centre d'Assistance Hospitalière,

Mme Annie PESCHOT (nom d'usage Mme Annie KRAEMER), Bénévole à la section secourisme,

M. Régis VISTE, Secouriste militaire.

ART. 2.

La Médaille en Argent de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

Mme Armande CHIAPPA (nom d'usage Mme Armande BURINI), Bénévole à la Fondation Hector Otto, Résidence Giaume,

MM. Stéphan COMBALUZIER, Secouriste militaire,

Fabrice MATGE, Secouriste militaire,

Mmes Brigitte PERRET (nom d'usage Mme Brigitte MERLE), Bénévole au service social,

Michelle SCALETTA (nom d'usage Mme Michelle JOLY), Bénévole à la section santé prévention.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

MM. Laurent BAMBINA, Secouriste militaire,

Cédric BERNARD, Secouriste militaire,

Valentin BOUTHIER (nom d'usage M. Valentin BOUTHIER-JESQUI), Bénévole à la section secourisme,

Jean CATINEAU, Bénévole à la section humanitaire internationale,

Mmes Nicole CHABROL (nom d'usage Mme Nicole VATRICAN), Bénévole au Centre Rainier III,

Barbara-Debra CONTINI, Sous-Secrétaire Générale de la Croix-Rouge italienne,

Charlette DUC (nom d'usage Mme Charlette VIDAL), Bénévole au Centre Rainier III,

MM. Fabien FIENI, Secouriste militaire,

Lélio FRIGAU, Secouriste militaire,

Mmes Maria GAI (nom d'usage Mme Maria TURELLO), Bénévole à la Fondation Hector Otto, Résidence Bellando de Castro,

Michelle GIAUNA (nom d'usage Mme Michelle DICK), Bénévole à la Fondation Hector Otto, Résidence Giaume,

MM. Youssoupha GUEYE, Bénévole à la section secourisme,

Christophe GUILLEMIN, Bénévole à la section « divers »,

Lionel GUILLERMO, Secouriste militaire,

Olivier JACQUELINE, Secouriste militaire,

Kévin JOHNSON, Secouriste militaire,

Mmes Natalina Lanteri (nom d'usage Mme Natalina Caraglio), Bénévole au Centre Rainier III,

Françoise Larouquie (nom d'usage Mme Françoise Roux), Bénévole à la Résidence du Cap Fleuri,

M. Romuald Laugier, Secouriste militaire,

Mmes Marie-Claire Laurelli, Bénévole à la section secourisme,

Christiane Martet (nom d'usage Mme Christiane Marcucci), Bénévole au Centre Rainier III,

Cristina Meloni (nom d'usage Mme Cristina Morosini), Bénévole à la Fondation Hector Otto, Résidence Giaume,

MM. Gilles Oncina, Bénévole à la section secourisme,

James Pascual, Secouriste militaire,

Mme Josiane Prezioso, Bénévole à la section humanitaire internationale,

MM. Gérard Pugnaire, Bénévole à la section humanitaire internationale,

Mahmoud Romdhane, Bénévole à la section secourisme,

Philippe Rouze, Secouriste militaire,

Mme Gabriella Salvioni (nom d'usage Mme Gabriella Borroni), Secrétaire Régionale du Comité de Ligurie à la Croix-Rouge italienne,

M. Yoann Sarvisse-Matge, Secouriste militaire,

Mme Laurence Soudat, Bénévole à la section secourisme,

MM. Damien Tang Po, Bénévole à la section santé prévention,

Attilio Turello, Bénévole à la Fondation Hector Otto, Résidence Bellando de Castro,

Mmes Annemarie Van Berkel (nom d'usage Mme Annemarie Engelberts), Bénévole à la section humanitaire internationale,

Laetitia Vecchierini (nom d'usage Mme Laetitia Sarrazin), Bénévole à la section humanitaire internationale,

MM. Sébastien Waltz, Secouriste militaire,

Mohamed Zaraa, Bénévole à la section secourisme,

Mme Rosa Maria Zoccali, Secouriste bénévole à la Croix-Rouge italienne de Bordighera.

Art. 4.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 8.356 du 19 novembre 2020 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

M. Alain LEUCCI, Employé en Notre Palais.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

Mme Marie-Claire PILLITERRI (nom d'usage Mme Marie-Claire AMET),

M. Ludovic VALLAT,

} Employés en Notre Palais.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

M. Patrick GIORDANO, Employé en Notre Palais.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'État :

J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 8.357 du 19 novembre 2020 accordant la Médaille du Travail.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

MM. Alain PEREZ,

Franck SABATINI.

ART. 2.

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

Mmes Nathalie BRAMIN,

Léni COULON (nom d'usage Mme Léni BORGES-MARQUES),

Isabelle LE GUERINEL,

Karine PLISSONNEAU,

MM. Marcio BORGES-MARQUES,

Ludovick DURAND,

Guillaume ESPOSITO.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'État, Notre Secrétaire d'État à la Justice, Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'État :

J. BOISSON.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2020-765 du 11 novembre 2020 modifiant l'arrêté ministériel n° 2015-620 du 8 octobre 2015 portant application de l'Ordonnance Souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant le Burundi.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2015-620 du 8 octobre 2015 portant application de l'Ordonnance Souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant le Burundi ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 10 novembre 2020 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2015-620 du 8 octobre 2015, susvisé, l'annexe dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze novembre deux mille vingt.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2020-765 DU 11 NOVEMBRE 2020 MODIFIANT L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2015-620 DU 8 OCTOBRE 2015 PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008 RELATIVE AUX PROCÉDURES DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES, VISANT LE BURUNDI.

À l'annexe de l'arrêté ministériel susvisé, les mentions n° 1 et 2 sont remplacées par le texte suivant :

	Nom	Informations d'identification	Motifs de la désignation
1.	Godefroid BIZIMANA	Sexe : masculin Date de naissance : 23.4.1968 Lieu de naissance : Nyagaseke, Mabayi, Cibitoke Nationalité : burundaise Numéro de passeport : DP0001520	Chargé de missions de la présidence et ancien directeur général adjoint de la police nationale. Le 31 décembre 2019, M. Bizimana a été promu au rang de commissaire de police en chef. Responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie en prenant des décisions opérationnelles qui ont entraîné un recours disproportionné à la force et des actes de répression violente à l'égard des manifestations pacifiques qui ont commencé le 26 avril 2015 après l'annonce de la candidature du président Nkurunziza à l'élection présidentielle.

	Nom	Informations d'identification	Motifs de la désignation
2.	Gervais NDIRAKOBUCA alias NDAKUGARIKA	Sexe : masculin Date de naissance : 1.8.1970 Nationalité : burundaise Numéro de passeport : DP0000761	Ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique depuis juin 2020. Ancien chef de cabinet de l'administration présidentielle (Présidence) chargé des questions liées à la police nationale entre mai 2013 et novembre 2019 et ancien directeur général du Service national de renseignement entre novembre 2019 et juin 2020. Responsable d'avoir fait obstacle à la recherche d'une solution politique au Burundi en donnant des instructions qui ont entraîné un recours disproportionné à la force, des actes de violence, des actes de répression et des violations du droit international des droits de l'homme à l'encontre des manifestants dans le cadre des manifestations qui ont débuté le 26 avril 2015, à la suite de l'annonce de la candidature du président Nkurunziza à l'élection présidentielle, notamment les 26, 27 et 28 avril 2015 dans les quartiers de Nyakabiga et Musaga à Bujumbura.

Arrêté Ministériel n° 2020-766 du 11 novembre 2020 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Chemoil Monde Export », au capital de 225.000 euros.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « Chemoil Monde Export » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 29 mai 2020 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 10 novembre 2020 ;

Arrêtons :

Article Premier.

Est autorisée la modification de :

- l'article 1er des statuts relatif à la dénomination sociale qui devient : « Fratelli Cosulich Monaco Sam » ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 mai 2020.

Art. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

Art. 3.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze novembre deux mille vingt.

Le Ministre d'État,
P. Dartout.

Arrêté Ministériel n° 2020-767 du 11 novembre 2020 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.356 du 12 avril 2017 portant nomination et titularisation d'un Chef de Section à la Direction de l'Expansion Économique ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2019-937 du 13 novembre 2019 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M. Olivier Blanchy, en date du 23 septembre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 7 octobre 2020 ;

Arrêtons :

Article Premier.

M. Olivier Blanchy, Chef de Section à la Direction de l'Expansion Économique, est maintenu, sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période d'une année, à compter du 26 novembre 2020.

Art. 2.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze novembre deux mille vingt.

Le Ministre d'État,
P. Dartout.

Arrêté Ministériel n° 2020-768 du 11 novembre 2020 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 7.084 du 10 septembre 2018 portant nomination et titularisation d'un Administrateur Principal à la Direction de l'Expansion Économique ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2019-938 du 13 novembre 2019 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M. Arnaud Sbarrato, en date du 23 septembre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 7 octobre 2020 ;

Arrêtons :

Article Premier.

M. Arnaud Sbarrato, Administrateur Principal à la Direction de l'Expansion Économique, est maintenu, sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période d'une année, à compter du 26 novembre 2020.

Art. 2.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze novembre deux mille vingt.

Le Ministre d'État,
P. Dartout.

Arrêté Ministériel n° 2020-769 du 13 novembre 2020 portant fermeture administrative temporaire de l'établissement « Quai des Artistes ».

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.144 du 26 juillet 1991 concernant l'exercice de certaines activités économiques et juridiques, modifiée ;

Vu la loi n° 1.312 du 29 juin 2006 relative à la motivation des actes administratifs ;

Vu la loi n° 1.430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale et plus particulièrement son article 1er ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.533 du 15 octobre 1941 relative à la fabrication, à la vente et à la consommation de boissons alcooliques, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 765 du 13 novembre 2006 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Direction de la Sûreté Publique, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.413 du 29 août 2011 portant diverses mesures relatives à la relation entre l'Administration et l'Administré, modifiée ;

Vu la décision administrative du 18 mars 2020 visant à lutter contre la propagation du virus Covid-19, en application de l'article 65 de l'Ordonnance Souveraine 6.387 du 9 mai 2017, relative à la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International de 2005 en vue de lutter contre la propagation internationale des maladies ;

Vu la Décision Ministérielle du 28 avril 2020 portant instauration de mesures exceptionnelles dans le cadre de la reprise progressive des activités en vue de lutter contre l'épidémie de Covid-19 ;

Vu la Décision Ministérielle du 22 octobre 2020 relative à l'instauration de nouvelles mesures exceptionnelles pour faire face à l'évolution défavorable de l'épidémie de Covid-19 ;

Considérant les faits, relevés par procès-verbal de police du 4 novembre 2020, de nuisances sonores par émission trop élevée d'ambiance musicale, de forte fréquentation de la terrasse couverte de cet établissement avec la présence de nombreux clients debout sans masque, sans respect de la distanciation sanitaire d'un mètre cinquante, certains clients dansant sur le bar, ainsi que la méconnaissance de l'obligation réglementaire du port du masque par des employés et la passivité de ceux-ci face à cette situation dont la matérialité a été constatée le 29 octobre 2020 à 22 heures 12 par les services de police, lesquels constituent un non-respect caractérisé et graves des dispositions réglementaires édictées dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19 ;

Considérant que la situation sanitaire actuelle se traduisant par une circulation active du virus ne peut tolérer de tels manquements ;

Considérant enfin que de tels agissements sont de nature à porter atteinte de manière avérée à la salubrité, la tranquillité et la sécurité publiques ainsi qu'à la clientèle de cet établissement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 10 novembre 2020 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est ordonnée la fermeture administrative de l'établissement dénommé « Quai des Artistes » sis 4, quai Antoine 1er à Monaco, pour une durée de huit jours.

ART. 2.

Cette interdiction s'applique à compter de la notification du présent arrêté.

ART. 3.

Tout manquement à cette interdiction sera sanctionné conformément aux textes en vigueur.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize novembre deux mille vingt.

Le Ministre d'État,
P. DARTOUT.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2020-4239 du 6 novembre 2020 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Jardinier dans les Services Communaux (Jardin Exotique).

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert à la Mairie, un concours en vue du recrutement d'un Jardinier au Jardin Exotique.

ART. 2.

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins une année acquise au sein de l'Administration monégasque dans le domaine de la culture des plantes succulentes et l'entretien des espaces verts.

ART. 3.

Les dossiers de candidatures devront être adressés au Secrétariat Général de la Mairie dans les dix jours de la publication du présent arrêté. Ils comporteront les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le Jury d'examen sera composé comme suit :

- M. Georges MARSAN, Président,
- M. André J. CAMPANA, Adjoint au Maire,

- le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, ou son représentant,

- le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant,

- M. Iwan Prot, Membre titulaire représentant les fonctionnaires communaux au sein des Commissions Paritaires.

Art. 5.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 6 novembre 2020, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'État.

Monaco, le 6 novembre 2020.

Le Maire,

G. Marsan.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions ».

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » est en vente au Ministère d'État, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2020-212 d'un Rédacteur Principal au sein de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique relevant du Secrétariat Général du Gouvernement.

Il est précisé qu'au regard de la situation sanitaire actuelle en Principauté,

les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice

à l'adresse suivante :

https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe

Nous vous remercions pour votre compréhension

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Rédacteur Principal au sein de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique relevant du Secrétariat Général du Gouvernement, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 397/497.

Les missions liées au poste sont les suivantes :

- être le référent communication au sein de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique ;

- avec les équipes projet, élaborer la vision marketing et communication des différents projets dans une logique de valorisation des produits livrés ;

- travailler en lien avec la Direction de la Communication pour mettre en place les plans de communication liés au numérique.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme national sanctionnant trois ans d'études supérieures ou un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;

- une expérience professionnelle d'au moins deux années dans les domaines suivants est primordiale : communication digitale, marketing digital, ainsi que dans le pilotage et la gestion de projets numériques ;

- disposer de compétences :

  • dans le développement d'une approche marketing/produits/cibles ;

  • dans le développement de plans de communication pluri-médias ;

  • dans la gestion et la coordination de partenaires médias et d'agences de communication ;

  • dans la rédaction de communication de presse ;

- dans la gestion des relations presse ;
- dans l'implémentation d'une campagne de référencement en ligne ;
- dans la gestion d'un CMS ;
- dans le développement d'outils marketing ;
- dans l'élaboration des budgets et la maîtrise des coûts ;
- dans la gestion et l'élaboration des indicateurs KPI ;
- dans l'organisation d'évènements ;

- être de bonne moralité ;
- maîtriser les langues française et anglaise (lu, écrit, parlé) ;
- posséder des qualités rédactionnelles ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- une expérience dans le développement de plateformes web et/ou applications mobiles serait grandement appréciée ;
- une expérience professionnelle dans l'environnement monégasque serait un plus.

Savoir-être :

- posséder des capacités à négocier, à proposer des solutions et à rendre compte ;
- faire preuve d'autonomie, de fiabilité et d'esprit d'analyse ;
- faire preuve d'organisation et de rigueur ;
- disposer de capacités d'adaptation et d'écoute.

Avis de recrutement n° 2020-213 d'un Archiviste au sein de l'Administration des Domaines.

Il est précisé qu'au regard de la situation sanitaire actuelle en Principauté,

les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice

à l'adresse suivante :

https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe

Nous vous remercions pour votre compréhension

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Archiviste au sein de l'Administration des Domaines, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 362/482.

Les missions du poste consistent notamment à :

- faire du classement et de l'archivage ;
- numériser les documents ;
- enregistrer le courrier départ et arrivée ;
- préparer divers dossiers ;
- réaliser de la recherche de documents et photocopies diverses ;
- effectuer la mise à jour des jurisclasseurs et autres supports juridiques.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme du Baccalauréat ou un diplôme national reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- posséder une expérience professionnelle d'au moins trois années en matière de classement administratif, d'archivage et d'enregistrement du courrier ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel),
- avoir une connaissance des techniques de classement et d'archivage ;
- faire preuve d'autonomie, d'une grande rigueur et d'une bonne capacité d'organisation ;
- disposer d'aptitudes au travail en équipe et de bonnes qualités relationnelles ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- avoir un esprit de synthèse et d'analyse.

Avis de recrutement n° 2020-214 d'un(e) Assistant(e) Social(e) à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales.

Il est précisé qu'au regard de la situation sanitaire actuelle en Principauté,

les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice

à l'adresse suivante :

https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe

Nous vous remercions pour votre compréhension

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Assistant(e) Social(e) à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (DASO), pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 305/502.

Les missions du poste consistent notamment à :

- accueillir, évaluer, informer, orienter les personnes connaissant des difficultés sociales ;
- aider dans les démarches d'accès aux droits et d'insertion ;
- travailler en réseau avec l'ensemble des intervenants, institutions, professionnels et associations ;
- participer à la continuité de l'accueil.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social ;
- justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine d'exercice de la fonction ;
- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser l'outil informatique et les logiciels de bureautique (Word, Excel) ;
- savoir rédiger ;
- montrer des aptitudes au travail en équipe ;
- savoir faire preuve d'adaptabilité et de disponibilité.

Avis de recrutement n° 2020-215 d'un(e) Assistant(e) en charge de l'Économat Diocésain à l'Archevêché de Monaco.

Il est précisé qu'au regard de la situation sanitaire actuelle en Principauté,

les candidatures électroniques sont fortement recommandées par le biais du Téléservice

à l'adresse suivante :

https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe

Nous vous remercions pour votre compréhension

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Assistant(e) en charge de l'Économat Diocésain à l'Archevêché de Monaco, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les missions du poste consistent notamment à :

- contribuer au développement des ressources propres du Diocèse et contrôler l'exécution du budget diocésain ;
- gérer les dossiers administratifs, les affaires en relation avec l'État, l'ensemble des dossiers relatifs à la comptabilité, les finances ;
- assurer la gestion des ressources humaines ;
- assurer la gestion et le suivi des travaux des bâtiments de l'Archevêché ;
- réaliser la gestion de la dimension juridique civile et canonique.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années, dans la gestion administrative et financière ;
- être capable de travailler en collaboration avec les prêtres et les laïcs du Diocèse ;
- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- avoir de bonnes connaissances en anglais et en italien ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint) ;
- s'agissant d'un service d'Église, les candidats doivent donner un témoignage d'un engagement dans la vie de l'Église.

FORMALITÉS

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- un curriculum vitae actualisé et en français,
- une lettre de motivation,
- une copie de leurs diplômes s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des

Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Conformément à la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence. Dans ce cadre, les candidats monégasques ne sont soumis qu'à la vérification de leurs aptitudes par l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20, sauf à ce qu'ils aient obtenu à l'une des épreuves une note éliminatoire indiquée, le cas échéant, dans la lettre de convocation.

En présence de plusieurs candidats monégasques aptes, ces derniers seront départagés en fonction de leur mérite établi par ordre de classement.

En l'absence de candidat monégasque apte, les candidats aptes seront à leur tour départagés en fonction de leur mérite établi par ordre de classement.

Les candidats s'engagent, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1er septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

D'un trois pièces sis 1, place Saint-Nicolas, 3ème étage, d'une superficie de 67,80 m² et 2,00 m² de balcon.

Loyer mensuel : 2.380 € + 95 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : VALERI AGENCY MONACO - M. Florian Valeri - 6, avenue des Papalins - 98000 MONACO.

Téléphone : 92.16.16.32.

Horaires de visite : Lundi 11h00 - 12h00
Jeudi 17h00 - 18h00

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1er, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 20 novembre 2020.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

État des mesures de suspension du permis de conduire, d'interdiction de faire usage de son permis de conduire sur le territoire de la Principauté ou de solliciter un permis de conduire prises à l'encontre des conducteurs ayant enfreint la réglementation sur la circulation routière.

M. S. G.	Trois mois dont un mois assorti du sursis pendant une période de trois ans pour excès de vitesse et franchissement de ligne continue.
M. E. V.W.	Trois mois dont un mois assorti du sursis pendant une période de trois ans pour excès de vitesse.
M. A.D. D.O.I.	Trois mois pour excès de vitesse.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

Circulaire n° 2020-10 du 9 novembre 2020 relative au Mardi 8 décembre 2020 (jour de l'Immaculée Conception), jour férié légal.

Aux termes de la loi n° 798 et de la loi n° 800, du 18 février 1966, modifiée, le Mardi 8 décembre 2020 est un jour férié, chômé et payé pour l'ensemble des salariés quel que soit leur mode de rémunération.

Compte tenu des obligations légales rappelées dans la circulaire de la Direction du Travail n° 79-93 du 13 novembre 1979 (publiée au Journal de Monaco du 23 novembre 1979), ce jour férié légal sera également payé s'il tombe, soit le jour de repos hebdomadaire du salarié, soit un jour normalement ou partiellement chômé dans l'entreprise.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Décision de M. le Maire en date du 9 novembre 2020 portant sur la mise en œuvre, par l'Espace Léo Ferré, de la modification du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Système de vidéosurveillance de l'Espace Léo Ferré ».

NOUS, Maire de la ville de Monaco,

Vu la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.230 du 19 juin 2009 fixant les modalités d'application de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, susvisée ;

Vu l'avis motivé émis le 16 septembre 2020 par la Commission de Contrôle des Informations Nominatives ;

Vu la délibération du Conseil Communal en Séance Publique du 20 octobre 2020 ;

Décidons :

La mise en œuvre, par l'Espace Léo Ferré, de la modification du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité :

« Système de vidéosurveillance de l'Espace Léo Ferré ».

Monaco, le 9 novembre 2020.

Le Maire,
G. MARSAN.

Délibération n° 2020-131 du 16 septembre 2020 de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives portant avis favorable à la mise en œuvre de la modification du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Système de vidéosurveillance de l'Espace Léo Ferré » présenté par la Commune de Monaco.

Vu la Constitution ;

Vu la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du Conseil de l'Europe du 4 novembre 1950 ;

Vu la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1981 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et son protocole additionnel ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 relative à la protection des informations nominatives, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.230 du 19 juin 2009 fixant les modalités d'application de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération n° 2011-82 du 21 octobre 2011 de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives portant recommandation sur les principes européens applicables aux traitements automatisés ou non automatisés d'informations nominatives ;

Vu la délibération n° 2015-11 du 28 janvier 2015 de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives portant avis favorable à la mise en œuvre du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Système de vidéosurveillance de l'Espace Léo Ferré » ;

Vu la demande d'avis déposée par la Commune de Monaco le 3 juillet 2020 portant sur la mise en œuvre de la modification du traitement automatisé ayant pour finalité « Système de vidéosurveillance de l'Espace Léo Ferré » ;

Vu la prorogation du délai d'examen de la présente demande d'avis notifiée au responsable de traitement le 2 septembre 2020, conformément à l'article 19 de l'Ordonnance Souveraine n° 2.230 du 19 juin 2009, modifiée, susvisée ;

La Commission de Contrôle des Informations Nominatives,

Préambule

Par délibération n° 2015-11 du 28 janvier 2015, la Commission a émis un avis favorable à la mise en œuvre par la Commune de Monaco d'un traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Système de vidéosurveillance de l'Espace Léo Ferré ».

La Commune de Monaco souhaite désormais modifier le traitement dont s'agit, en application de l'article 9 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 afin d'ajouter trois nouvelles caméras dans l'Espace Léo Ferré.

La finalité, la licéité, les droits des personnes concernées, les destinataires, les personnes ayant accès au traitement et la durée de conservation sont en revanche inchangés.

I. Sur la justification de la modification du traitement

La Commission constate que « L'Espace Léo Ferré est un établissement recevant du public » et que la Commune est donc « tenue d'assurer à la fois la sécurité des personnes fréquentant l'établissement et la sécurité des biens ».

Elle note ainsi que les trois caméras supplémentaires ont été installées dans la salle de spectacle qui était le seul endroit à ne pas être vidéosurveillé « alors que c'est le lieu où il peut y avoir des valeurs (matériel, timbres, marchandises…) selon les manifestations ».

La Commission constate par ailleurs que « Ce système de vidéosurveillance n'est pas utilisé dans le but de contrôler le travail ou le temps de travail du personnel communal au sein du bâtiment » et que « De même, il n'y a pas une surveillance permanente et inopportune des personnes concernées par le présent traitement ».

Elle relève que les caméras ne sont pas mobiles et que les fonctionnalités zoom et micro ne sont pas activées.

Enfin la Commission constate que les trois caméras supplémentaires permettent uniquement une vision générale de la salle de spectacle.

La Commission considère donc que le traitement est justifié, conformément aux dispositions de l'article 10-2 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993.

II. Sur les informations traitées

Les informations nominatives traitées sont :

- identité : image de la personne ;

- informations temporelles et horodatage : lieu date et heure de la prise de vue, identification des caméras.

Ces informations ont pour origine le système de vidéosurveillance.

La Commission demande qu'une journalisation automatisée des accès aux enregistrements soit implémentée, afin de se conformer à l'article 17 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, qui impose que des mesures techniques et organisationnelles soient mises en place pour protéger les informations nominatives contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé.

Elle relève par ailleurs que les identifiants et mots de passe permettant l'accès aux enregistrements ne sont pas individuels.

Aussi elle demande que les identifiants et les mots de passe permettant l'accès aux enregistrements soient individuels.

Elle considère ainsi que les informations collectées sont « adéquates, pertinentes et non excessives » au regard de la finalité du traitement, conformément aux dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993.

III. Sur la sécurité du traitement et des informations

Les mesures prises pour assurer la sécurité et la confidentialité du traitement et des informations qu'il contient n'appellent pas d'observation particulière.

La Commission rappelle néanmoins que les ports non utilisés doivent être désactivés et les serveurs, périphériques, équipements de raccordements (switchs) ainsi que chaque compte utilisateur et administrateur doivent être protégés individuellement par un identifiant et par un mot de passe réputé fort, régulièrement renouvelé.

Elle constate par ailleurs que la copie ou l'extraction d'informations issues de ce traitement est chiffrée sur son support de réception.

La Commission rappelle également que, conformément à l'article 17 de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, les mesures techniques et organisationnelles mises en place afin d'assurer la sécurité et la confidentialité du traitement au regard des risques présentés par celui-ci et de la nature des données à protéger devront être maintenues et mises à jour en tenant compte de l'état de l'art, afin de permettre de conserver le haut niveau de fiabilité attendu tout au long de la période d'exploitation du présent traitement.

Après en avoir délibéré, la Commission :

Constate que :

- les trois caméras supplémentaires permettent uniquement une vision générale de la salle de spectacle ;

- la copie ou l'extraction d'informations issues de ce traitement est chiffrée sur son support de réception.

Rappelle que les ports non utilisés doivent être désactivés et les serveurs, périphériques, équipements de raccordements (switchs) ainsi que chaque compte utilisateur et administrateur doivent être protégés individuellement par un identifiant et par un mot de passe réputé fort, régulièrement renouvelé.

Demande :

- qu'une journalisation automatisée des accès aux enregistrements soit mise en place ;

- que les identifiants et les mots de passe permettant l'accès aux enregistrements soient individuels.

Sous réserve de la prise en compte des éléments qui précèdent,

la Commission de Contrôle des Informations Nominatives émet un avis favorable à la mise en œuvre par la Commune de Monaco de la modification du traitement automatisé d'informations nominatives ayant pour finalité « Système de vidéosurveillance de l'Espace Léo Ferré ».

Le Président de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Église Saint-Charles

Le 21 novembre, à 16 h,

Récital d'Orgue avec Tania Dovgal, organisé par l'Association In Tempore Organi et la Fondation K. Au programme : Bach, Alain, Messiaen et Giacone.

Auditorium Rainier III

Le 28 novembre, à 18 h,

Série Grande Saison : récital avec le Trio Zehila, organisé par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo. Au programme : Beethoven.

Le 29 novembre, à 18 h,

Série Grande Saison : concert par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Kazuki Yamada, avec Nicholas Angelich, piano. Au programme : Sabata, Rachmaninov et Strauss.

Le 6 décembre, à 15 h,

Ciné-concert Famille avec la projection des films muets « Charlot patine », « Charlot pompier » et « Charlot usurier », avec une improvisation au piano de Karol Beffa, organisé par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

Le 12 décembre, à 20 h,

Série Grande Saison : concert par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Cornelius Meister, avec Daniel Lozakovich Angelich, violon. Au programme : Maria von Weber, Mendelssohn et Schumann.

Le 13 décembre, à 18 h,

Série Grande Saison : récital de piano par Martin Helmchen, avec Frank Peter Zimmermann, violon, organisé par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo. Au programme : Beethoven.

Théâtre Princesse Grace

Le 3 décembre, à 20 h 30,

« Rouge » de John Logan, avec Niels Arestrup et Alexis Moncorgé.

Le 7 décembre, à 20 h 30,

« How to become a Parisian in one hour ? » de et avec Olivier Giraud.

Le 9 décembre, à 15 h,

« Le Père Noël a disparu », spectacle jeune public (à partir de 3 ans) de Dominique Lefebvre, avec l'Artscène Compagnie.

Théâtre des Variétés

Le 21 novembre, à 14 h 30,

Les Imprévus (1) des Ballets de Monte-Carlo, avec l'Académie Princesse Grace.

Le 27 novembre, à 20 h,

« Vincent Van Gogh, la quête absolue », de et avec Gérard Rouzier.

Le 1er décembre, à 20 h,

Tout l'Art du Cinéma - Les Mardis du Cinéma : projection du film « Gosses de Tokyo » de Yasujiro Ozu, organisée par l'Institut Audiovisuel de Monaco.

Le 9 décembre, à 20 h,

« Il était une… foi Madeleine Delbrêl », spectacle de et avec Bruno Durand.

Grimaldi Forum

Le 20 novembre, à 18 h,

Le 22 novembre, à 15 h,

« Carmen » de Georges Bizet, par le Chœur de l'Opéra de Monte-Carlo, le Chœur d'enfants de l'Académie Rainier III et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, sous la direction de Frédéric Chaslin, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Le 26 novembre, à 18 h 30,

Thursday Live Session avec Nouvelle Vague.

Le 27 novembre, à 18 h 30,

« Une des Dernières Soirées de Carnaval » de Carlo Goldoni, avec Aymeline Alix, Erwin Aros, Louis Berthélémy, Clémence Boué, Jean-Noël Brouté, Adeline Chagneau, Marie Druc, Charlotte Dumartheray, M'hamed El Menjra, Stéphane Facco, Juliette Léger, Jeremy Lewin, Clémence Prioux, Guillaume Ravoire et Daniel San Pedro.

Le 5 décembre, à 20 h,

« I due Foscari » de Giuseppe Verdi, par le Chœur de l'Opéra de Monte-Carlo et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, sous la direction de Massimo Zanetti, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Les 10 et 11 décembre, à 20 h,

« Nomade », par les Étoiles du Cirque de Mongolie, le nouveau spectacle du Cirque Phénix.

Les 11 et 12 décembre, à 20 h,

Le 13 décembre, à 16 h,

« Dov'e la Luna » et « Opus 60 » de Jean-Christophe Maillot, représentations chorégraphiques par Les Ballets de Monte-Carlo.

Médiathèque - Bibliothèque Louis Notari

Le 24 novembre, à 17 h 30,

Ciné-club : « L'Emprise » de Claude-Michel Rome (2014), suivie d'un débat dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Le 2 décembre, à 19 h,

Ciné-bla bla : Terrence Malik, obsessions et révolutions. Analyse filmique animée par Jérémy Belando et projection de « La balade sauvage ».

Le 4 décembre, à 19 h,

Concert pop folk avec Hell Botcho.

Le 9 décembre, à 17 h,

Thé littéraire : un échange sur les lectures en toute décontraction.

Le 11 décembre, à 18 h 30,

Soirée débat sur le thème « Transition énergétique : à la découverte de lectures engagées », en collaboration avec la Mission pour la Transition Énergétique.

Lycée Technique et Hôtelier de Monaco

Le 23 novembre, à 19 h,

Conférence-débat sur le thème « Le Jeûne Prolongé : comment la science redécouvre les vertus thérapeutiques d'une tradition ancienne » par le Dr Yvon Le Maho (Directeur de recherche au CNRS), organisée par l'Association Monégasque de Médecine Anti-âge (AMMA), en collaboration avec les Amis du Centre Scientifique de Monaco.

Espace Fontvieille

Le 5 décembre,

Kermesse de l'Œuvre Œcuménique.

Port de Monaco

Du 4 décembre 2020 au 3 janvier 2021,

Village de Noël sur le thème du Canada, organisé par la Mairie de Monaco.

Principauté de Monaco

Le 6 décembre,

16ème Journée Monégasque des Nez Rouges organisée par l'association Les enfants de Frankie, en faveur des enfants malades et défavorisés de Monaco et toute la région PACA. Balle en mousse aux couleurs de la Principauté en vente et à apposer sur votre véhicule.

Hôtel de Paris - Salle Empire

Le 12 décembre, à 20 h 30,

Bal de Noël sur le thème « Fairytale ». Ventes aux enchères en faveur de la Fondation Princesse Charlène, organisées par Five Stars Events.

Expositions

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

Musée d'Anthropologie Préhistorique

Ouvert tous les jours, de 9 h à 18 h,

Exposition permanente : « Monarchéo, l'Archéologie monégasque révélée ».

Nouveau Musée National de Monaco - Villa Sauber

Jusqu'au 31 janvier 2021,

Exposition sur le thème « Artifices instables : Histoires de céramiques ».

Quai Antoine Ier

Jusqu'au 3 janvier 2021,

Exposition « Portraits filmés » de Charles Fréger, organisée par la Direction des Affaires Culturelles.

Quai des Artistes

Jusqu'au 1er décembre,

Exposition « Mystery of love » par Natalija Vincic.

Grimaldi Forum

Du 11 au 13 décembre, de 10 h à 18 h,

Exposition « Made in Japan », une nouvelle rencontre asiatique et traditionnelle japonaise à Monaco. Dégustations, ateliers, démonstrations.

Sports

Stade Louis II

Le 20 novembre, à 21 h, à huis clos,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Paris.

Le 29 novembre, à 15 h, à huis clos,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Nîmes.

Stade Louis II - Salle omnisports Gaston Médecin

Le 21 novembre, à 20 h 30, à huis clos,

Championnat Jeep Élite de Basket : Monaco - Limoges.

Le 5 décembre, à 20 h, à huis clos,

Championnat Jeep Élite de Basket : Monaco - Nanterre.

Espace Fontvieille

Jusqu'au 22 novembre,

21ème No Finish Line (Virtuelle), organisée par l'association Children and Future.

Port de Monaco

Du 4 décembre 2020 au 7 mars 2021,

Le Stade Nautique Rainier III se transforme en patinoire à ciel ouvert.

Baie de Monaco

Du 10 au 13 décembre,

Monaco Sportsboat Winter Series Act I – J/70, organisés par le Yacht Club de Monaco.

❊

❊ ❊

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GÉNÉRAL

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Françoise DORNIER, Premier Juge au Tribunal de première instance de la Principauté de Monaco, Juge-commissaire de la liquidation des biens de la SARL CONFORT SANITAIRE, a autorisé le syndic M. Jean-Paul SAMBA, à demander l'assistance judiciaire à l'effet d'être représenté dans le cadre de la procédure pénale en cours devant la Cour d'appel.

Monaco, le 6 novembre 2020.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de première instance a,

Ordonné la jonction des instances enrôlées sous les numéros 2019/000640, 2021/000105 et 2021/000138 sous le seul numéro 2019/000640 ;

Constaté avec toutes conséquences de droit l'état de cessation des paiements de la société à responsabilité limitée LUXURY WATER TOYS ayant son siège social 7, boulevard du Jardin Exotique à Monaco ;

Fixé provisoirement au 4 juillet 2019 la date de cette cessation des paiements ;

Nommé Mme Geneviève VALLAR, Premier Juge au siège, en qualité de Juge-commissaire ;

Désigné Mme Bettina RAGAZZONI, expert-comptable, en qualité de syndic.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de commerce.

Monaco, le 12 novembre 2020.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Adrian CANDAU, Juge-commissaire de la cessation des paiements de Mme Elena RAFANIELLO, exerçant sous l'enseigne BOULANGERIE, PATISSERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE HELENA, dont le siège social se trouve 2, boulevard d'Italie à Monaco, a prorogé jusqu'au 16 février 2021 le délai imparti au syndic Mme Bettina RAGAZZONI, pour procéder à la vérification des créances de la cessation des paiements précitée.

Monaco, le 13 novembre 2020.

Étude de Me Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
31, boulevard Charles III - Monaco

CONTRAT DE GÉRANCE

Deuxième Insertion

Suivant acte aux minutes de Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, du 29 octobre 2020, la société en commandite simple dénommée « Carla CIAUDANO et Cie », ayant siège social à MONTE-CARLO, 18, boulevard des Moulins, a donné en gérance libre, pour une durée de six (6) ans, à compter du 29 octobre 2020, à la société à responsabilité limitée dénommée « CARLETTA SARL », ayant siège social à Monaco, Galerie Commerciale du Métropole, 17, avenue des Spélugues, un fonds de commerce de : « Vente de pierres et articles en métal précieux et semi-précieux haut de gamme, des bijoux et de la haute joaillerie. Le tout sous l'enseigne VHERNIER en boutique mono marque, ou toute autre enseigne haut de gamme et de grande notoriété en boutique mono marque également », exploité dans des locaux sis à Monaco, Centre Commercial Le Métropole, 17, avenue des Spélugues.

La société « CARLETTA SARL » sera seule responsable de la gérance.

Aucun cautionnement n'a été versé par ladite société.

Monaco, le 20 novembre 2020.

Signé : M. Crovetto-Aquilina.

Étude de Me Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 11 novembre 2020, M. Tullio GIVANNI, domicilié 1, chemin des Œillets, à Monaco, a renouvelé pour une période de 3 années, à compter rétroactivement du 9 novembre 2020 la gérance libre consentie à la « S.A.R.L. HLB Automobile », ayant son siège 7, rue R.P. Louis Frolla, à Monaco, et concernant un fonds de commerce de garage pour automobiles, vente et achat d'automobiles, atelier de mécanique pour la réparation des automobiles - à l'exclusion des travaux de réparation autorisés, ceux relatifs à la carrosserie métallique des véhicules - dénommé « GARAGE DES ORCHIDEES », sis 7, rue R.P. Louis Frolla, à Monaco.

Il n'a pas été prévu de cautionnement.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 20 novembre 2020.

Signé : H. Rey.

Étude de Me Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« NAR »
(Société Anonyme Monégasque)

Publication prescrite par l'Ordonnance-loi numéro 340 du 11 mars 1942 et par l'article 3 de l'arrêté de S.E. M. le Ministre d'État de la Principauté de Monaco, en date du 24 septembre 2020.

I.- Aux termes d'un acte reçu, en brevet, le 23 juillet 2020 par Maître Henry REY, Notaire à Monaco, il a été établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme monégasque.

S T A T U T S

TITRE I

FORME - DÉNOMINATION - SIÈGE - OBJET - DURÉE

ARTICLE PREMIER.

Forme

Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

ART. 2.

Dénomination

La société est désignée par une dénomination sociale à laquelle peut être incorporé le nom d'un ou plusieurs associés et qui doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme monégasque » ou des initiales « S.A.M. ».

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent, en outre, indiquer le capital et le siège social ainsi que le numéro d'immatriculation de la société au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco.

La société prend la dénomination de « NAR ».

ART. 3.

Siège

Le siège de la société est fixé à Monaco.

Il pourra être transféré en tout endroit de la Principauté sur simple décision du Conseil d'administration, après agrément du nouveau siège par le Gouvernement Princier.

ART. 4.

Objet

La société a pour objet, tant à Monaco qu'à l'étranger :

L'acquisition, la souscription, l'administration et la gestion de tous biens, valeurs ou droits mobiliers et immobiliers ainsi que de toute affaire et structure patrimoniale concernant la société ; à l'exclusion de la gestion et de l'administration d'entités et/ou d'actifs mobiliers et immobiliers qui ne sont pas détenus ou sous le contrôle du même bénéficiaire économique effectif que la présente société ainsi que de toute prise de participation qualifiée dans toute entité économique.

Et généralement, toutes activités de quelque nature que ce soit se rattachant directement au présent objet social.

ART. 5.

Durée

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années sauf dissolution anticipée ou prorogation.

TITRE II

CAPITAL - ACTIONS

ART. 6.

Capital

Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000 €) divisé en QUINZE MILLE actions de DIX EUROS chacune de valeur nominale, toutes à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

a) Augmentation du capital social

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital.

Le capital existant doit être intégralement libéré avant toute augmentation de capital en numéraire. Il peut être procédé à une augmentation de capital en nature alors même que le capital existant n'est pas intégralement libéré.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence irréductible à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital. Ce droit est négociable pendant la période de souscription, dans les conditions et sous les réserves prévues dans les statuts, s'il provient d'une action elle-même négociable.

L'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation de capital peut supprimer ce droit préférentiel de souscription. Les attributaires éventuels du droit de souscrire des actions nouvelles ne peuvent prendre part au vote supprimant en leur faveur le droit préférentiel de souscription. La majorité requise par cette décision est calculée après déduction des actions possédées par lesdits attributaires.

Les actionnaires peuvent également renoncer individuellement à leur droit préférentiel de souscription.

Les actionnaires disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible, si l'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation l'a prévu expressément. L'assemblée générale peut ainsi décider que les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées à ceux des souscripteurs à titre irréductible qui auront également souscrit, à titre réductible, un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient prétendre. L'attribution sera faite à proportion des droits de souscription irréductibles dont ils disposent et dans la limite de leur demande.

L'assemblée générale qui décide l'augmentation de capital peut également prévoir que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le montant de celle-ci soit limité au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée.

b) Réduction du capital social

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut aussi décider la réduction du capital social notamment pour cause de pertes, le tout dans les limites et sous les réserves prévues par la loi. En aucun cas, la réduction de capital ne peut porter atteinte à l'égalité entre actionnaires.

ART. 7.

Forme des actions

Les actions revêtent obligatoirement la forme nominative.

Elles doivent être créées matériellement dans les trois mois de la constitution définitive de la société ou de la réalisation de l'augmentation de capital.

Les titres d'actions sont extraits d'un registre à souches, numérotés, frappés du timbre de la société et munis de la signature de deux administrateurs, l'une de ces deux signatures pouvant être imprimée ou apposée au moyen d'une griffe. Outre l'immatricule, ils mentionnent le nombre d'actions qu'ils représentent.

La propriété des actions doit être établie par l'émission d'un titre nominatif, inscrit sur le registre des transferts de la société.

Toute cession doit être matérialisée par un bordereau de transfert, transcrit dans le délai d'un mois sur ledit registre.

Le bordereau de transfert doit mentionner les nom, prénoms et adresse (ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, forme juridique et siège social) du ou des cédants et du ou des cessionnaires et donne lieu à l'émission d'un nouveau certificat nominatif d'action.

Le bordereau de transfert est signé par le cédant ou son mandataire. Si les actions ne sont pas intégralement libérées, le bordereau de transfert doit être signé en outre par le cessionnaire ou son mandataire.

Le registre des transferts et les bordereaux de transfert sont obligatoirement conservés au siège social de la société à la disposition, à tout moment, des Commissaires aux Comptes et de la Direction de l'Expansion Économique.

RESTRICTION AU TRANSFERT DES ACTIONS

a) Les actions sont librement transmissibles ou cessibles dans les cas suivants :

- entre actionnaires ;

- au profit d'une personne nommée administrateur dans la limite d'une action ; toute cession ou transmission complémentaire étant soumise à la procédure prévue ci-après.

b) Les actions ne peuvent être cédées ou transmises à des personnes non actionnaires en dehors des cas définis au paragraphe a) qui précède, qu'autant que ces personnes auront été préalablement agréées par le Conseil d'administration qui n'a, en aucun cas, à faire connaître les motifs de son agrément ou de son refus.

À cet effet, une demande d'agrément indiquant les nom, prénoms, adresse (ou dénomination, forme juridique et siège s'il s'agit d'une personne morale) du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix et les modalités de paiement, est notifiée par lettre recommandée par l'actionnaire cédant au Président du Conseil d'administration de la société, au siège social.

Le Conseil d'administration doit faire connaître, au cédant, dans le délai d'un mois à compter de la réception de celle-ci, s'il agrée ou non le cessionnaire proposé. À défaut d'agrément, le Conseil d'administration doit également indiquer s'il accepte le prix proposé.

Si le Conseil d'administration n'a pas notifié sa décision au cédant dans le mois du jour de la réception de sa demande, l'agrément est réputé acquis et la cession peut intervenir.

Si le cessionnaire proposé n'est pas agréé, l'actionnaire ayant fait part de son intention de céder pourra revenir sur cette décision et conserver ses actions, en notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision au Président du Conseil d'administration dans les dix jours de la notification à lui faite du refus d'agrément.

Dans le cas où l'actionnaire persisterait dans son intention de céder les actions indiquées dans la demande d'agrément, le Conseil d'administration sera tenu, dans le mois de l'expiration de ce délai de dix jours ou de la réception de la réponse de l'actionnaire confirmant son intention de céder les actions concernées, de faire acquérir lesdites actions par les personnes physiques ou morales qu'il désignera et ce, moyennant un prix qui, sauf entente entre les intéressés, sera déterminé par deux experts nommés, l'un par le cédant, et l'autre par le Conseil d'administration, étant entendu que ces experts, s'il y a lieu, s'en adjoindront un troisième qui statuera en dernier ressort et qu'en cas de refus par l'une des parties de désigner son expert ou si les experts désignés ne peuvent s'entendre pour la désignation d'un troisième expert, il sera procédé à cette ou ces désignations par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Monaco, à la requête de la partie la plus diligente.

Si à l'expiration du délai d'un mois à lui accordé ci-dessus, l'achat de l'intégralité des actions à céder n'était pas effectivement réalisé par le (ou les) cessionnaire(s) proposé(s) par le Conseil d'administration, l'agrément à la cession souhaitée par le cédant serait alors considéré comme donné.

Le cédant aura toutefois la faculté, dans un délai de sept jours francs après la notification du résultat de l'expertise, de retirer sa demande par refus des résultats de ladite expertise ou toute autre cause.

c) Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession, même aux adjudications publiques en vertu d'ordonnance de justice ou autrement, ainsi qu'aux transmissions par voie de donation et aux mutations par décès.

Les adjudicataires, ainsi que les héritiers et les légataires, doivent, dans les trois mois de l'adjudication ou du décès, informer le Président du Conseil d'administration par lettre recommandée de la transmission opérée à leur profit. De même, en cas de donation, le donateur doit notifier son intention au Président du Conseil d'administration par lettre recommandée, avec indication des nom, prénoms, qualité et domicile du donataire éventuel, ainsi que le nombre d'actions sur lequel porterait la donation.

Le Conseil d'administration est alors tenu, dans le délai d'un mois de la réception de la lettre recommandée prévue au paragraphe précédent, de statuer sur l'agrément du bénéficiaire de la transmission d'actions.

À défaut d'agrément, les adjudicataires, héritiers et légataires, ainsi que le donataire, si le donateur ne renonce pas à son projet de donation, sont soumis au droit de préemption des personnes physiques ou morales désignées par le Conseil d'administration, de la manière, dans les conditions de délais et moyennant un prix fixé ainsi qu'il est dit au paragraphe b) ci-dessus, ce prix étant toutefois, en cas d'adjudication, celui auquel cette adjudication aura été prononcée.

S'il n'a pas été usé du droit de préemption par le Conseil d'administration, ou si l'exercice de ce droit n'a pas absorbé la totalité des actions faisant l'objet de la mutation, les adjudicataires, donataires, héritiers et légataires, bien que non agréés, demeureront définitivement propriétaires des actions à eux transmises.

d) Dans les divers cas ci-dessus prévus, le transfert des actions au nom du ou des cessionnaires pourra être régularisé d'office par le Conseil d'administration, sans qu'il soit besoin de la signature du cédant.

ART. 8.

Droits et obligations attachés aux actions

La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la société et soumission aux décisions régulières du Conseil d'administration et des assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

Chaque action donne droit dans l'actif social, les bénéfices et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Tous les copropriétaires indivis d'une action, ou tous les ayants droit à n'importe quel titre, même usufruitiers et nus-propriétaires, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Les représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils sont tenus de s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'assemblée générale.

TITRE III

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

ART. 9.

Composition - Bureau du Conseil

La société est administrée par un Conseil composé de deux membres au moins et six au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

ART. 10.

Durée des fonctions

La durée des fonctions des administrateurs est fixée par l'assemblée générale qui procède à leur nomination ; cette durée est au maximum de six années, chaque année s'entendant de la période courue entre deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives.

Tout membre sortant est rééligible.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, et de façon générale, lorsque le nombre d'administrateurs en fonction est inférieur au maximum statutaire, le Conseil d'administration peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

L'administrateur nommé à titre complémentaire dans la limite du maximum fixé par les statuts ne demeure en fonction que jusqu'à la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul administrateur en fonction, celui-ci ou à défaut, le ou les Commissaires aux Comptes doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires afin de compléter le Conseil.

ART. 11.

Pouvoirs

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus, sans limitation ni réserve, pour agir au nom de la société et faire toutes les opérations relatives à son objet.

Le Conseil peut déléguer les pouvoirs qu'il jugera convenables à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs directeurs, associés ou non, pour l'administration courante de la société et pour l'exécution des décisions du Conseil d'administration.

Tous les actes engageant la société, autorisés par le Conseil, doivent porter la signature de deux administrateurs, dont celle du Président du Conseil d'administration, à moins d'une délégation de pouvoirs par le Conseil d'administration à un administrateur, un directeur ou tout autre mandataire.

ART. 12.

Délibérations du Conseil

Le Conseil se réunit au siège social ou en tout autre lieu sur convocation de son Président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par an.

Les convocations sont faites au moyen d'une lettre remise contre émargement ou adressée sous forme recommandée à chacun des administrateurs, huit jours avant la réunion et mentionnant l'ordre du jour de celle-ci, mais elles peuvent être verbales et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

En cas de convocation verbale, l'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion, si tous les administrateurs en exercice sont présents à cette réunion.

La validité des délibérations est subordonnée :

a) sur convocation verbale, à la présence ou représentation de la totalité des administrateurs, étant précisé que les pouvoirs conférés doivent mentionner l'ordre du jour.

b) sur convocation écrite à la présence ou représentation de la moitié au moins des administrateurs, sans que le nombre des administrateurs présents puisse jamais être inférieur à deux.

À la condition qu'un administrateur au moins soit effectivement présent sur le lieu de la réunion, les administrateurs peuvent également participer aux délibérations par des moyens de visioconférence permettant l'identification et garantissant la participation effective des intéressés. Dans ce cas, il est fait mention au procès-verbal de l'identité des administrateurs usant de cette faculté qui sont décomptés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité.

Tout administrateur peut donner pouvoir à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président du Conseil d'administration est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux, inscrits sur un registre spécial et signés par les administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par deux administrateurs ou un administrateur-délégué.

TITRE IV

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ART. 13.

L'assemblée générale nomme deux Commissaires aux Comptes, conformément à la loi numéro 408 du vingt janvier mil neuf cent quarante-cinq.

TITRE V

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ART. 14.

Convocation et lieu de réunion

A.- Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration ou à défaut, par les Commissaires aux Comptes.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre endroit de la Principauté de Monaco indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration est tenu de convoquer extraordinairement l'assemblée générale dans le mois de la demande qui lui en est faite par des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Les convocations sont faites par insertion dans le Journal de Monaco ou par lettre recommandée avec avis de réception, quinze jours au moins avant la tenue de l'assemblée. Toutefois, dans le cas où toutes les actions sont présentes ou représentées, et sauf dispositions impératives de la loi, toutes assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation préalable.

B.- À la condition qu'un actionnaire administrateur, au moins, soit effectivement présent sur le lieu de la réunion à Monaco, les actionnaires peuvent également participer aux délibérations par des moyens de visioconférence dans les conditions ci-après fixées.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à distance à l'assemblée générale par des moyens de visioconférence permettant leur identification et leur participation effective aux délibérations, étant précisé que lesdits moyens devront, pour être valablement utilisés :

- transmettre la voix des participants et faire apparaître leur image animée sur un écran dans la salle où se tiendra l'assemblée ;

- et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Les actionnaires intéressés devront prendre contact avec le Président du Conseil d'administration, préalablement à la date de la réunion, afin que les informations techniques puissent être échangées et que les tests puissent être réalisés avant la réunion.

Par exception à ce qui précède, le recours à la visioconférence ne sera pas autorisé lors de l'assemblée générale constitutive ou lorsque l'assemblée générale sera appelée à se réunir extraordinairement à l'effet de procéder à des modifications statutaires.

ART. 15.

Procès-verbaux - Registre des délibérations

Les décisions des assemblées sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signé par les membres du Bureau.

Une feuille de présence mentionnant les nom et domicile de chacun des actionnaires et le nombre d'actions dont il est titulaire, émargée par l'actionnaire ou son représentant et certifiée par le bureau de l'assemblée est annexée au procès-verbal.

Elle doit être communiquée à tout actionnaire requérant.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par deux administrateurs, ou un administrateur-délégué.

ART. 16.

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire.

Étant précisé que les pouvoirs conférés doivent mentionner l'ordre du jour.

L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de l'exercice. Elle entend et examine les rapports du Conseil d'administration sur les affaires sociales et des Commissaires aux Comptes sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs. Elle discute, approuve, rejette ou modifie les comptes ; elle statue sur la répartition et l'affectation du résultat en se conformant aux dispositions statutaires et légales.

Elle nomme, renouvelle ou révoque les administrateurs et les Commissaires aux Comptes.

Elle donne ou refuse le quitus de leur gestion aux administrateurs.

Elle approuve les indemnités allouées aux administrateurs.

Elle approuve et autorise les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895.

Elle fixe le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Elle confère au Conseil d'administration les autorisations nécessaires et délibère sur toutes les propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire se prononce sur toutes modifications statutaires.

Dans toutes les assemblées ordinaires ou extraordinaires et sauf dispositions impératives de la loi imposant des majorités supérieures, les décisions sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les décisions de l'assemblée générale prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires même absents, dissidents ou incapables.

ART. 17.

Composition, tenue et pouvoirs des assemblées

Il n'est pas dérogé au droit commun pour toutes autres questions touchant la composition, le quorum, la tenue et les pouvoirs des assemblées, non déterminées par les dispositions ci-dessus.

TITRE VI

ANNÉE SOCIALE - RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Art. 18.

Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par exception, le premier exercice comprendra la période écoulée du jour de la constitution définitive de la société jusqu'au trente-et-un décembre deux mille vingt-et-un.

Art. 19.

Affectation des résultats

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes nettes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour constituer le fonds de réserve ordinaire ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve ordinaire est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale, laquelle, sur la proposition du Conseil d'administration, pourra l'affecter, soit à l'attribution d'un dividende aux actions, soit à la constitution d'un ou de plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit le reporter à nouveau en totalité ou en partie.

L'assemblée générale ordinaire a pouvoir, à tout moment, de procéder à une distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves ou sur le report à nouveau à condition que le fonds social soit au moins égal au capital social.

Elle peut également procéder au versement d'acomptes sur dividendes.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque le fonds social est ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté de la réserve statutaire.

La perte, s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrite à un compte spécial pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

TITRE VII

DISSOLUTION - LIQUIDATION

Art. 20.

Perte des trois-quarts du capital social

En cas de perte des trois-quarts du capital social, les administrateurs ou, à défaut, les Commissaires aux Comptes, sont tenus de provoquer la réunion d'une assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la question de savoir s'il y a lieu de dissoudre la société.

Art. 21.

Dissolution - Liquidation

À l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale règle, sur la proposition du Conseil d'administration, le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs, mais la société conserve sa personnalité durant tout le cours de sa liquidation.

Spécialement, l'assemblée générale régulièrement constituée conserve, pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société et elle confère notamment aux liquidateurs tous pouvoirs spéciaux, approuve les comptes de la liquidation et donne quitus aux liquidateurs. Elle est présidée par les liquidateurs ; en cas d'absence du ou des liquidateurs, elle élit elle-même son Président.

Les liquidateurs ont pour mission de réaliser, même à l'amiable, tout l'actif de la société et d'éteindre son passif.

TITRE VIII

CONTESTATIONS

Art. 22.

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont jugées

conformément à la loi et soumises à la juridiction des Tribunaux compétents de la Principauté de Monaco.

À cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire doit faire élection de domicile à Monaco, dans le ressort du siège social, et toutes assignations et significations sont régulièrement délivrées à ce domicile.

Pour le cas, toutefois, où l'actionnaire aurait omis de faire élection de domicile en Principauté, les assignations et significations seront valablement faites au Parquet du Procureur Général près la Cour d'appel de Monaco.

TITRE IX

CONDITIONS DE LA CONSTITUTION DE LA PRÉSENTE SOCIÉTÉ

ART. 23.

La présente société ne sera définitivement constituée qu'après :

a) que la société aura été autorisée dans les conditions prévues par l'article 2 de l'Ordonnance du cinq mars mil huit cent quatre-vingt-quinze ;

b) que le brevet des statuts aura été déposé au rang des minutes du notaire soussigné ;

c) qu'il aura été constaté la souscription intégrale des actions de numéraire et leur libération par déclaration effectuée par le fondateur à laquelle seront annexés la liste des souscripteurs et l'état des versements effectués par chacun d'eux ;

d) qu'une assemblée générale à caractère constitutif aura vérifié la sincérité de la déclaration susvisée, nommé les premiers administrateurs et les commissaires aux comptes, constaté leur acceptation et, en tant que de besoin, approuvé les statuts et déclaré la société définitivement constituée.

ART. 24.

Pour faire publier les présents statuts et tous actes et procès-verbaux relatifs à la constitution de la présente société, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait de ce document.

II.- Ladite société a été autorisée et ses statuts ont été approuvés par arrêté de Son Excellence Monsieur le Ministre d'État de la Principauté de Monaco, en date du 24 septembre 2020.

III.- Le brevet original desdits statuts portant mention de leur approbation ainsi qu'une ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation ont été déposés au rang des minutes de Maître REY, Notaire susnommé, par acte du 5 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

Le Fondateur.

Étude de Me Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

——

« NAR »

(Société Anonyme Monégasque)

——

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance-loi numéro 340 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1° Statuts de la société anonyme monégasque dénommée « NAR », au capital de 150.000 euros et avec siège social « Park Palace », 6, impasse de la Fontaine, à Monte-Carlo, reçus, en brevet, par Maître Henry REY, le 23 juillet 2020 et déposés au rang de ses minutes par acte en date du 5 novembre 2020 ;

2° Déclaration de souscription et de versement de capital faite par le fondateur, suivant acte reçu, en minute, par le notaire soussigné, le 5 novembre 2020 ;

3° Délibération de l'assemblée générale constitutive tenue le 5 novembre 2020 et déposée avec les pièces annexes au rang des minutes de Maître Henry REY, par acte du même jour (5 novembre 2020) ;

ont été déposées le 16 novembre 2020 au Greffe Général de la Cour d'appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 20 novembre 2020.

Signé : H. REY.

Étude de Me Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« GARMON ADVISORY MULTI FAMILY OFFICE »

(Société Anonyme Monégasque en liquidation)

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2020, les actionnaires de la société anonyme monégasque « GARMON ADVISORY MULTI FAMILY OFFICE », ayant son siège 33, boulevard Princesse Charlotte, à Monaco, ont décidé notamment :

a) De prononcer, conformément à l'article 21 des statuts, la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation, à compter du 1er octobre 2020 ;

b) De nommer en qualité de liquidateur de la société, M. Alessandro GARRONE, avec les pouvoirs énoncés dans ladite assemblée, lequel a déclaré accepter le mandat qui vient de lui être confié et que rien ne s'y oppose.

c) De fixer le siège de la liquidation au 33, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

II.- L'original du procès-verbal de ladite assemblée du 26 octobre 2020 a été déposé, au rang des minutes du notaire soussigné, le 5 novembre 2020.

III.- Une expédition de l'acte de dépôt, précité, du 5 novembre 2020 a été déposée au Greffe Général de la Cour d'appel et des Tribunaux de Monaco, le 16 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

Signé : H. Rey.

CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2020, pour une durée d'un an, Mme Mercedes IBANEZ Y CAMPOS, domiciliée 1, avenue Henry Dunant à Monaco, a concédé en gérance libre à M. José Luis OLIVARES PENA, domicilié 16, rue des Géraniums à Monaco un fonds de commerce de « Snack - Bar avec vente à emporter et service livraison », exploité à Monte-Carlo, 2, boulevard du Ténao, sous l'enseigne « CROC'N ROLL-SEXY TACOS ».

Il a été prévu un cautionnement de 9.000 euros.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile du bailleur, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 20 novembre 2020.

CO2RAL S.A.R.L.

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juillet 2020, enregistré à Monaco le 10 août 2020, Folio Bd 181 R, Case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « CO2RAL S.A.R.L. ».

Objet : « Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger, dans le domaine du développement durable : le conseil et l'assistance en vue de favoriser le développement durable et le respect de l'environnement ; la prestation et la fourniture de tous services, toutes études et tous conseils en matière d'orientation, de coordination et de stratégie de développement des entreprises ; la recherche et l'identification des moyens destinés à réduire l'impact environnemental des entreprises à tous les stades du cycle de vie de leurs produits ou services ; l'amélioration de la conception, de la fabrication et/ou de la distribution desdits produits. L'analyse et l'évaluation de l'impact environnemental des produits des entreprises pour identifier les processus ayant le plus de potentiel d'amélioration. Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. ».

Durée : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et de l'Industrie.

Siège : 14, rue Émile de Loth à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérante : Mme Sonja URIBE, associée.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 12 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

KTX Engineering

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 juin 2020, enregistré à Monaco le 9 juillet 2020, Folio Bd 167 V, Case 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « KTX Engineering ».

Objet : « La société a pour objet :

En Principauté de Monaco et à l'étranger : la prestation de services d'études de faisabilité et d'ingénierie en matière de transport exceptionnel.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : c/o CATS, 1, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Rachid KHEZAMI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

D.C.N.M.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 1, avenue Henry Dunant -
« Palais de la Scala » - Monaco

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22 octobre 2020, les associés ont décidé le changement de dénomination sociale de la société qui devient « MIKY BUILD ».

Monaco, le 20 novembre 2020.

LOUVEAU CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 4, boulevard Rainier III - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2020, les associés de la SARL LOUVEAU CONCEPT ont décidé de modifier l'objet social de la société comme suit :

« Art. 2.

Objet

La société a pour objet, à Monaco et à l'étranger : la conception, la production, l'achat-vente, le courtage et la commercialisation en gros et demi-gros ou au détail exclusivement par tout moyen de communication à distance, sur foires et salons, dans le cadre de manifestations publiques ou privées, ou par le biais de boutiques éphémères, d'articles de prêt-à-porter ou sur-mesure pour hommes, femmes et enfants, et accessoires ou objets de décoration. L'assistance commerciale marketing. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

SILVER STONE MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 48, boulevard du Jardin Exotique - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes des décisions des associés en date du 7 juillet 2020, il a été décidé de modifier l'objet social et, par conséquent, l'article 2 des statuts de ladite société, ainsi qu'il suit :

« L'importation, l'exportation, le négoce, le courtage, la commission, l'achat, la vente aux professionnels et aux particuliers, exclusivement par des moyens de communication à distance, de tous produits, équipements, appareils électroniques, domotiques, électroménagers, numériques ou relevant des nouvelles technologies, ainsi que toutes pièces détachées et tous programmes informatiques y relatifs ; dans ce cadre, toutes prestations d'installation, maintenance, entretien et réparation des produits, appareils, équipements et programmes cités ci-avant (à l'exclusion des activités propres aux électriciens) ; à titre accessoire, l'exploitation de sites Internet dédiés à l'activité.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Un exemplaire du procès-verbal desdites décisions a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 12 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

N-WINES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 17, avenue Albert II - Monaco

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 juillet 2020, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société de 15.000 euros à 20.000 euros et de modifier en conséquence les statuts.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

---

3 B FUTURE HEALTH VENTURES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 150.000 euros
Siège social : 7-9, avenue de Grande-Bretagne - Monaco

DÉMISSION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 6 octobre 2020, il a été acté de la démission de M. Paul VAN LIENDEN de ses fonctions de cogérant de la SARL 3 B FUTURE HEALTH VENTURES.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 13 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

LuxPro

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 13, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

DÉMISSION D'UN GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2020, les associés ont pris acte de la démission de Mme Gulshat UZENBAEVA de ses fonctions de gérante de la société et modifient en conséquence l'article 10 des statuts.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 12 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

MC ORIENTAL SOCIETY

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : c/o Sun Office - 74, boulevard d'Italie - Monaco

DÉMISSION D'UN COGÉRANT
CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 mai 2020, M. Bruno GAUTERO a cédé les cinquante parts sociales qu'il détenait en faveur de M. Pietro LAMONICA, qui demeure associé unique.

Aux termes des résolutions de l'associé unique en date du 29 mai 2020 modifiant la gérance de la société, il a été pris acte de la démission de M. Bruno GAUTERO de ses fonctions de cogérant.

La société continue à être gérée par M. Pietro LAMONICA.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrits et affichés conformément à la loi, le 13 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

MONOIKOS MARINE SARL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : « Gildo Pastor Center » - 7, rue du Gabian - Monaco

NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 juillet 2020, les associés ont pris acte de la nomination de M. Paolo BALLAUCO en qualité de cogérant non associé.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

ESP ART

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : Place des Moulins - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 septembre 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social au 14 bis, rue Honoré Labande à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 23 octobre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

JUPITIGER S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 31, avenue Princesse Grace - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 octobre 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social au 6, lacets Saint-Léon à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

PANTHERA SOLUTIONS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.200.000 euros
Siège social : 25, avenue de la Costa - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 15 septembre 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social au 5, avenue Saint-Laurent à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 octobre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

RETICA MONACO

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 20.000 euros

Siège social : 17, avenue Albert II - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions des associés le 20 octobre 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, rue de la Lüjerneta à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal desdites décisions a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 12 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

SERENITE LUXURY MONACO

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 27, boulevard d'Italie - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés du 14 juin 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social au 21, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

T.D.M.P.

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 135.000 euros

Siège social : 42 bis, boulevard du Jardin Exotique - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 8 octobre 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social au 6, rue Princesse Marie de Lorraine à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

LES AMIS

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 1, avenue de la Madone - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 mai 2020, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2020 ;

- de nommer en qualité de liquidateur M. Mauro BUCALO, avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de la liquidation au domicile du liquidateur, 13, avenue des Papalins à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 16 novembre 2020.

Monaco, le 20 novembre 2020.

S.A.M. BLUE COAST BREWING COMPANY

Société Anonyme Monégasque

au capital de 223.880 euros

Siège social : 41, avenue Hector Otto - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société S.A.M. BLUE COAST BREWING COMPANY sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 7 décembre 2020 à 14 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice 2019 ;
- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits établis au 31 décembre 2019 pour approbation et quitus aux administrateurs pour leur gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du montant des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Autorisation à donner aux administrateurs conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Approbation des indemnités allouées au Conseil d'administration ;
- Renouvellement du Conseil d'administration ;
- Questions diverses.

Les actionnaires sont aussi convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra consécutivement le lundi 7 décembre 2020 à 14 heures 30 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre sur la poursuite de l'activité malgré la perte des trois-quarts du capital social.

Le Conseil d'administration.

S.A.M. BLUE COAST BREWING COMPANY

Société Anonyme Monégasque

au capital de 223.880 euros

Siège social : 41, avenue Hector Otto - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société S.A.M. BLUE COAST BREWING COMPANY sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 7 décembre à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Augmentation du capital social d'une somme de 77.031 euros, pour le fixer à la somme de 300.911 euros par la création et l'émission de 77.031 actions nouvelles émises au pair, en sus d'une prime d'émission variable, à souscrire et libérer intégralement par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles ;
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Conditions suspensives et pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'administration.

ASSOCIATIONS

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 26 octobre 2020 de l'association dénommée « Association Monégasque de Cindynique ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 46, rue Grimaldi, par décision du Conseil d'administration, a pour objet :

« - Sensibiliser à la cindynique tous les agents économiques, notamment les particuliers, les entreprises et les entités publiques.

- Promouvoir une gestion pro-active des risques.

- Proposer la mise en œuvre de solutions destinées à minimiser les conséquences des crises susceptibles d'impacter la Principauté et ses résidents.

L'association ne s'interdit de recourir à aucun moyen d'action légal et non-violent pour remplir ses objectifs. En particulier, elle pourra créer un site Internet et/ou une application permettant de faire connaître le plus largement possible son action et de mettre ses adhérents en contact direct entre eux, organisera des réunions d'information et des conférences sur des thèmes correspondant à son objet social. ».

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'UNE ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 22 septembre 2020 de l'association dénommée « POLO CLUB DE MONACO ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, c/o Mme Katherine Rachael HUGHES, Le Grand Large, 42, quai Jean-Charles Rey, par décision du Conseil d'administration, a pour objet :

« - L'organisation, le développement et la promotion de la discipline du polo sous toutes ses formes contribuant au prestige et au rayonnement de la Principauté ;

- La réunion de passionnés de polo pratiquants et non-pratiquants partageant des valeurs sportives communes ;

- L'organisation de cours pour chaque niveau, d'entraînements, de compétitions et de manifestations ; et championnats avec attribution de trophées et récompenses sous l'égide de la Fédération monégasque concernée ;

- Le soutien aux coachs de polos ainsi que leurs formations et perfectionnement professionnel ;

- Le développement des connaissances des membres sur les chevaux ainsi que l'esprit du polo ;

- Établir et entretenir des relations avec les associations et fédérations étrangères pratiquant la même discipline. ».

Association Monégasque des professionnels de la Grande Remise

Nouvelle adresse : 3, rue du Castelleretto à Monaco.

Monaco Ambassadors Club

Nouvelle adresse : Les Flots Bleus - Bloc A - 1, rue de la Lüjerneta à Monaco.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONÉGASQUES

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agréments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 13 novembre 2020
C.F.M. Indosuez Monétaire	08.04.1992	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	279,43 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.908,04 EUR
Monaco International Part Euro	11.03.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.739,59 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.860,70 USD
Monaco Court-Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.175,74 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.485,28 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.562,47 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.398,96 EUR
Monaction High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.143,90 EUR
C.F.M. Indosuez Equilibre FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.352,17 EUR
C.F.M. Indosuez Prudence FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.412,91 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.201,60 EUR
Capital Long Terme Part P	13.06.2001	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.458,56 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	806,23 USD
C.F.M. Indosuez Actions Multigestion	10.03.2005	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.595,21 EUR
Monaco Court-Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	6.329,01 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	2.207,52 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.074,72 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.609,46 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.475,87 EUR
Capital Long Terme Part M	18.02.2010	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	65.123,33 EUR
Capital Long Terme Part I	18.02.2010	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	683.351,35 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.168,35 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agréments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 13 novembre 2020
Capital Private Equity	21.01.2013	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.409,56 USD
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.123,06 EUR
Monaco Horizon Novembre 2021	03.12.2015	C.M.G.	C.M.B.	1.008,02 EUR
Monaction International Part H USD	05.07.2016	C.M.G.	C.M.B.	1.506,70 USD
Capital ISR Green Tech Part I	30.10.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	532.346,39 EUR
Capital ISR Green Tech Part M	30.10.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	52.777,82 EUR
Capital Diversifié Part P	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.009,41 EUR
Capital Diversifié Part M	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	50.699,82 EUR
Capital Diversifié Part I	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	509.299,78 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agréments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 12 novembre 2020
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	
C.F.M. Indosuez Environnement Développement Durable	14.01.2003	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	2.449,72 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agréments	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 16 novembre 2020
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.814,67 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO